

PROCÈS-VERBAUX DU

Conseil général

DE LA
VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
LEGISLATURE 2004-2008

N° 7

Séance du lundi 24 janvier 2005, à 19h.30

Salle du Conseil général de l'Hôtel de Ville

Présidence : M. Pierre-Alain Thiébaud.

Trente-huit conseillères et conseillers généraux sont présents.

Excusé(e)s : Mme Laetitia Costa, M. Francis Stähli, M. Jean-Pierre Veya.

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Le procès-verbal n° 4 est adopté sans modification.

Le procès-verbal n° 5 est adopté après la modification suivante faite par

Mme Pascale Gazareth, POP : Je transmets de la part de M. Jean-Pierre Veya. Il y a une modification dans le procès-verbal n° 5, page 366. Il faut remplacer le mot "compétition" par le mot "proposition" dans la phrase suivante : Où je suis un petit peu plus surpris, c'est que ce type de proposition puisse venir sous forme d'amendement et pas de postulat.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Mesdames, Messieurs, je vous souhaite la plus cordiale bienvenue pour cette première séance de notre Conseil de l'année 2005, dans cette ville magnifiquement blanchie par la neige, enfin ! C'est vrai que La Chaux-de-Fonds est superbe l'hiver lorsque nous avons autant de neige qu'il y en a aujourd'hui.

Vous avez certainement remarqué que notre Bureau est disposé un peu différemment que par le passé. Nous en avons parlé dans notre avant-dernière

séance de Bureau, c'est-à-dire la proposition que M. le chancelier puisse s'asseoir à côté de la présidence pour donner les coups de mains nécessaires (administratifs, renseignements et autres). C'est ce qui se pratique au Conseil général de Neuchâtel, sauf erreur mais surtout au Grand Conseil. Nos deux secrétaires du Bureau reprennent la place de M. le chancelier. J'espère que les membres du Bureau ont pu en parler dans les groupes et que cela ne soulève pas une contestation qui mériterait quelques lancés de boules de neige et que cela puisse être accepté ainsi.

J'ai reçu un certain nombre d'interpellations, postulats et questions. La question de fond est : "est-ce que vous voulez que je vous les lise ou est-ce que vous préférez que nous vous les remettions selon le règlement qui est actuellement en vigueur, c'est-à-dire à part les urgences, les autres sont remises seulement aux chefs de groupes". Il y en a neuf. Est-ce que quelqu'un a un avis ? Voulez-vous que je vous les lise toutes ? Ça n'a pas l'air d'être forcément le cas. Parce que cela va prendre une demi-heure, trois quarts d'heure. Oui, M. Nardin.

M. Marc-André Nardin, rad. : On applique le règlement, à moins que quelqu'un n'exprime son désaccord et ne le fasse voter. Voilà, il faut appliquer le règlement. Donc, on ne les lit pas.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Très bien. Nous allons les donner pour les photocopier.

Motion de M. Marc-André Nardin et consorts

Le groupe Radical dans la dernière séance du budget, avait demandé dans son intervention, la création d'une commission à 15 membres pour le SIS.

Il apparaît qu'à ce jour cette demande soit restée sans réponse.

Nous demandons donc toutes sirènes hurlantes que cette commission soit créée au plus vite.

Le type de vœux envoyé par l'état major et son commandant aux membres du SIS, nous conforte dans l'idée qu'une commission est plus que nécessaire. Le mal-être entre le commandement et les subordonnés est plus qu'apparent et cette lettre montre clairement qu'il y a aujourd'hui beaucoup à faire.

Un service d'urgence qui fonctionne sans la confiance entre une hiérarchie et ses subordonnés, nous apparaît plus qu'improbable.

De plus, nous demandons qu'une analyse du service du feu en premier lieu et des autres services soit commandée à des spécialistes d'autres centres de secours et d'urgence, à Genève et à Lausanne, car tous deux à l'époque étaient très dubitatifs quant à la pérennité du SIS de La Chaux-de-Fonds.

L'analyse du matériel qui est à ce jour certainement surévalué, surtout dans le service du feu, ainsi que l'achat de véhicules toujours plus grands, sont des points importants, surtout en regard du coût toujours à la hausse de ce service.

Interpellation de Mme Valérie Schweingruber et consorts

Dans l'édition du 14 janvier 2005 de l'Impartial, figurait un encart, intitulé: "Arnaque à l'aide sociale".

Cet article relatait une audience tenue devant le Tribunal de police du district de La Chaux-de-Fonds, à l'issue de laquelle la prévenue a été condamnée à trois mois d'emprisonnement, assorti d'un an de sursis (le maximum fixé par la loi sur l'aide sociale), ainsi qu'à CHF 500.00 d'amende.

L'article précisait que la prévenue était au bénéfice de l'aide sociale depuis 2001. Elle avait omis de déclarer son mariage, et par là même, le fait qu'elle faisait ménage commun avec une personne exerçant une activité lucrative. De novembre 2002 à novembre 2003, la prévenue avait donc indûment perçu un total de plus de CHF 26'000.00 auprès des Services sociaux.

Il était précisé que le chef des Services sociaux, Yves Scheurer, était présent à l'audience, de même que l'assistante sociale en charge du dossier.

Yves Scheurer a déclaré: "Après notre plainte, [la prévenue] s'est séparée. Elle est toujours au bénéfice de l'aide sociale, une petite somme est déduite chaque mois pour rembourser sa dette".

L'assistante sociale a ajouté que la prévenue connaissait des problèmes de santé et qu'elle avait fréquemment des oublis. Yves Scheurer a conclu que la prévenue ne pouvait être condamnée pour escroquerie, puisque selon lui, il paraissait difficile d'imaginer qu'elle avait fait preuve de l'astuce exigée par la loi.

Ces déclarations ont surpris notre groupe.

S'il est positif que les Services sociaux aient réagi contre cette situation -plainte pénale ayant été déposée contre la prévenue-, il est surprenant de constater que le chef des Services sociaux a joué le rôle de la défense en audience.

Le Conseil communal considère-t-il qu'il est du ressort du chef des Services sociaux de prendre la défense d'une personne qui cache délibérément audit service son changement de situation ? Cette question est particulièrement importante dans le cas d'espèce, puisque le jugement rendu a été extrêmement clair et a retenu, sans discussion aucune, que l'escroquerie était réalisée.

De même, le Conseil communal considère-t-il qu'il est normal et admissible qu'une personne qui ne bénéficie plus des prestations des Services sociaux parce qu'elle s'est mariée se sépare pour continuer de percevoir les prestations en question ? Dans ces conditions, si la séparation est uniquement destinée à éluder les dispositions de la loi sur l'aide sociale, n'y a-t-il pas lieu de supprimer purement et simplement les prestations qu'elle touche ?

Nous remercions le Conseil communal de sa réponse.

Interpellation de M. Philippe Lager et consorts

Il est permis de se demander si lors du récent congrès de l'UDC le dispositif de police mis en place n'était pas disproportionné. Une présence moins voyante des forces de l'ordre n'est-elle pas une garantie du bon déroulement d'une manifestation.

Le déroulement serein d'une telle manifestation tient tant à l'attitude de la police qu'à celle des manifestants qui sont intra ou extra muros.

La police doit savoir calmer le jeu, ne pas répondre de manière impulsive aux provocations souvent inévitables, sans avoir mesuré les conséquences de l'utilisation des moyens dissuasifs à sa disposition. Un excès de zèle comme un excès de passivité peuvent amener une manifestation à dégénérer.

Nous aimerions poser les questions suivantes au Conseil communal :

- Notre police est-elle suffisamment formée pour agir dans le cadre de manifestations étant donné que nous sommes rarement confrontés dans notre région à de telles situations.
- Si tel est le cas, la formation suivie par nos agents est-elle adaptée et suffisamment pointue ?
- Si tel n'est pas le cas, envisagez-vous d'offrir une telle formation à nos agents ?

Les autorités prennent-elles systématiquement contact avec les organisateurs des manifestations ?

Interpellation de M. Julien Semperboni et consorts

Manifestation anti-UDC à La Chaux-de-Fonds, lors de l'assemblée des délégués suisse à Polyexpo, le 8 janvier 2005.

En préambule, il est à relever que lors des réunions des délégués UDC en Suisse alémanique, jamais aucune manifestation n'a été constatée (à plus forte raison aucune déprédation) dans les gares, les trains, les transports publics ou aux lieux de réunions.

La Chaux-de-Fonds est donc une exception regrettable !

Le 4 janvier 2005, sur le site Internet gouvernement.ch, (source Lemalin.tk), le POP, parti représenté au Grand Conseil Neuchâtelois et au Conseil général de notre commune, incite à manifester le 8 janvier 2005, contre l'assemblée des délégués à La Chaux-de-Fonds. Une copie du texte vous est fournie en annexe.

Les termes sont injurieux, voir calomnieux !

La manifestation avec débordement, qui a clôturé la réunion UDC, est sanctionnée par le Code Pénal Suisse et le Code de Procédure Pénal Neuchâtelois.

Selon les articles du Code pénal suisse :

- 144 Dommages à la propriété
- 180 Menaces
- 237 Entrave à la circulation publique
- 259 Provocation publique à la violence
- 260 Emeute
- 285 Violence ou menace contre les autorités ou fonctionnaires
- 286 Opposition aux actes de l'autorité

Selon les articles du Code de Procédure Pénal neuchâtelois

- 34 Manifestation séditieuse
- 35 Scandale
- 43 Atteinte aux libertés constitutionnelles
- 45 Atteinte à l'autorité publique / Désobéissance à la police
- 48 Insoumission à l'ordre

Sur le site gouvernement.ch, les photos des manifestants sont diffusées en voilant leur visage, (moyen télévisuel et non cagoulé), alors que les photos des membres de l'UDC et de la police paraissent à visage découvert.

A-t-on honte de montrer à visage découvert les personnes qui manifestent ?

Veut-on montrer les visages des membres de l'UDC à la vindicte de l'extrême gauche ?

D'autre part, la présence de Mme Claudine Stähli-Wolf, Présidente du Conseil communal et membre de l'exécutif de la ville, au milieu des manifestants est inadmissible !

La caution que Mme Stähli-Wolf a donnée à cette manifestation n'est pas compatible avec les fonctions qu'elle occupe

Le travail effectué par les services de polices et sécurité est admirable. Leurs compétences, leurs engagements, n'ont pas été suffisamment mentionnés.

Un grand merci à eux !

Annexes : 6 pages des articles du Code pénal suisse, 1 page des articles du Code de procédure pénal neuchâtelois, 1 page de l'article gouvernement.ch

Interpellation de M. Pierre-Alain Borel et consorts

Le droit de se réunir et de s'exprimer est un élément fondamental de la démocratie; cette démocratie à laquelle le parti socialiste croit et est attaché.

Même s'ils peuvent apparaître comme une réponse inévitable au langage provocateur de certains leaders politiques, les événements du samedi 15 janvier dernier qui se sont déroulés à Polyexpo ont attristé notre groupe, car ils ne correspondent pas à l'image d'ouverture que nous avons de La Chaux-de-Fonds.

Même si les conséquences de ces événements ont été moindres que ce que nous aurions pu craindre, il semble important d'en tirer quelques enseignements. C'est pourquoi, nous souhaiterions savoir

1. les moyens mis en place par les forces de l'ordre étaient-ils adéquats notamment en ce qui concerne le nombre d'hommes et les méthodes utilisées?
2. combien cette manifestation a-t-elle coûté à la collectivité neuchâteloise et en particulier à la ville de La Chaux-de-Fonds ?
3. dans quelle mesure une participation aux frais de sécurité engendrés peut-elle être demandée aux organisateurs d'une rencontre ou d'un congrès qui tourne mal, surtout lorsque les organisateurs adoptent une attitude provocante ?

Interpellation de Mme Pascale Gazareth et consorts

Droit de se réunir, droit de manifester.

Le congrès national de l'UDC tenu dans notre ville en ce début d'année, la manifestation organisée contre la politique de ce parti et l'action de la police autour de ce double événement ont soulevé de nombreuses réactions et questions.

La démocratie a besoin de la liberté d'expression et de rassemblement pour exister. Même si nous combattons et combattons toujours la politique ultra-libérale et les discours xénophobes de l'UDC comme de tous les partis de la droite nationaliste, nous reconnaissons le droit de ce parti à tenir un congrès où bon lui semble. Mais à choisir de se réunir dans une ville avec une aussi longue tradition syndicaliste et de gauche que la Chaux-de-Fonds, l'UDC a joué la provocation et appelé la confrontation. Pour beaucoup des habitants de la région, il n'était pas pensable de laisser passer l'événement sans marquer publiquement leur opposition aux idées de ce parti. Or, si le droit à se réunir a été respecté, qu'en a-t-il été de celui, tout aussi légitime et fondamental, à manifester ?

Bien sûr, la manifestation organisée ce fameux samedi n'a pas été annoncée officiellement. Les organisateurs ont agi sous un pseudonyme (Le Malin) et n'ont pas pris contact avec la police pour les procédures d'usage. Dès lors, on peut comprendre que la police ait craint le pire - une émeute de grande ampleur - et s'y soit préparée. Mais de fait, quel doit être le rôle de la police dans pareilles circonstances ?

A nos yeux, le rôle de la police est de veiller au respect des droits de l'ensemble de la population. Dans les situations d'affrontement, elle doit œuvrer pour éviter l'escalade de la violence et les débordements qui y sont liés. C'est ce qu'elle fait au quotidien

lorsqu'elle intervient pour des violences conjugales ou des bagarres de sortie du bistrot. On peut dès lors se poser les questions suivantes :

1. La police a-t-elle cherché à contacter le Malin pour rappeler les organisateurs à leurs devoirs et discuter avec eux les modalités de cette manifestation ? Si oui, qu'est-il ressorti de ces contacts ?
2. Sur place, la manifestation ayant commencé, comment a-t-elle évalué le danger effectif et qu'en a-t-elle déduit en terme d'adaptation de son dispositif à la réalité de la situation: 250 manifestants et manifestantes pour la plupart pacifistes, venus souvent en famille y compris avec des enfants en bas âge ? Des lances à eau et des lacrymogènes pour calmer quelques manifestants plus remuants, n'est-ce pas s'adapter aux moyens à disposition plutôt qu'à la réalité de la situation ?
3. La mise en place d'un dispositif lourd est également lourde pour le porteur-monnaie du contribuable. Qui décide dans ce genre de situation des moyens à mobiliser ? Combien ça coûte et qui paie quoi au final ?
4. Sur quelle formation la police peut-elle compter, à tous les échelons hiérarchiques, pour agir dans ce genre de situations qui devraient, malheureusement, se produire plus souvent dans la période que nous vivons, marquée par un durcissement des rapports sociaux de classe ? En effet, face à une classe dirigeante qui agit d'une manière de plus en plus irrespectueuse de l'ensemble de la communauté, il est logique et même plutôt sain que la population réagisse avec énergie.

Nous résumerons en rappelant que la peur est mauvaise conseillère et que dans une situation où chaque camp est bien décidé à défier l'autre, la démocratie n'a pas besoin que la police participe à la surenchère.

Amendement de Mme Annie Clerc-Birambeau et consorts

Amendement à l'amendement du groupe libéral-ppn lié à la motion 7

Pas de changement pour l'introduction.

Pour la deuxième partie, nous proposons de garder les quatre premiers points (= puces) et de supprimer le dernier point relatif à la fixation de critères d'indices de satisfaction permettant de contrôler le travail des conservateurs.

Amendement de M. Serge Vuilleumier et consorts

à la motion « Les impôts en mal de légitimité... Rendons-les populaires »

.... nous proposons d'étudier la possibilité :

- d'informer plus largement la population du véritable coût des manifestations et des prestations offertes (par exemple : location de salles, activités de loisirs, Braderie, infrastructures sportives mises à disposition) par les voies et moyens les mieux appropriés.

Rappelons qu'en l'absence de subventions... (suite inchangée).

Postulat de M. Marc-André Nardin et consorts

Le parti radical demande au Conseil communal de définir les lignes de sa politique en matière de droits de superficie, spécialement lorsque ceux-ci arrivent à échéance.

Les questions suivantes devront être plus spécifiquement abordées :

- tenue d'un échéancier de tous les droits de superficie accordés par la collectivité publique ;
- obligation d'informer le Conseil général de l'échéance des droits de superficie au moins deux ans à l'avance ;
- obligation d'informer le Conseil général sur les deux éventualités possibles, soit reconduction du droit de superficie et ses conséquences, non-reconduction du droit de superficie et ses conséquences
- obligation pour le Conseil communal d'informer le Conseil général sur la possibilité de vente du bien-fonds ayant été l'objet du droit de superficie.

Nomination dans une commission

M. Alain Parel (UDC) est nommé membres de la Commission de collaboration intercommunale La Chaux-de-Fonds – Le Locle en remplacement de M. Jean-Charles Legrix, démissionnaire.

Nominations au Comité de la CPC (point 1 de l'ordre du jour)

Sont nommés membres du comité de la CPC, par 34 voix sans opposition : Martial Debély et Pascal Guillet (PS), Jean-Charles Legrix (UDC), Nicole Comby (L/PPN), Frédéric Rappan (Verts).

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**ORDRE DU JOUR****7^e séance du Conseil général du lundi 24 janvier 2005****à 19h30****à l'Hôtel-de-Ville**

1. Election des 5 membres du Comité de la Caisse de pensions désignés par le Conseil général suite à la réduction de leur nombre de 7 à 5.
2. Rapport du Conseil communal du 22 décembre 2004 à l'appui d'une demande de crédit d'investissement de Fr. 6'243'000.-, dont Fr. 3'500'000.- pour les Travaux Publics, Fr. 2'700'000.- pour le Service des eaux et Fr. 43'000.- pour la Police pour l'exécution de 14 chantiers de rénovation de canaux collecteurs, de chaussées, de renforcement des réseaux d'eau potable, ainsi que pour la remise en conformité de la signalisation routière
3. Rapport du Conseil communal du 12 janvier 2005 à l'appui de la reconduction d'un droit de superficie sur le bien-fonds D9836 du cadastre de La Chaux-de-Fonds en faveur de Cablecom GmbH
4. Motion de M. Laurent Kurth et consorts déposée le 28 avril 2003 « *Coordonner et compléter l'offre de salles de réunions* » (+ amendements)
5. Motion de M. Théo Bregnard et consorts déposée le 29 octobre 2003 « *Promotion du théâtre auprès de la jeunesse de notre ville* » (+ amendements)
6. Motion de M. Théo Bregnard et consorts déposée le 17 novembre 2003 « *Les impôts en mal de légitimité... Rendons-les populaires !* »
7. Motion de M. Jean-Pierre Veya et consorts déposée le 26 janvier 2004 « *A la (re)découverte de nos musées !* » (+ amendement)
8. Motion de M. Gérard Bosshart et consorts déposée le 26 janvier 2004 « *Pour l'aménagement d'une zone de rencontre à la Place de la Gare* »
9. Motion de M. Gérard Bosshart et consorts déposée le 26 janvier 2004 « *Pour une meilleure utilisation du trottoir central du Pod* »

10. Motion de M. Cédric Schweingruber et consorts déposée le 25 février 2004 « *Pour l'adhésion au programme NewRide de Suisse Energie* »
11. Motion de M. Gérard Bosshart et consorts déposée le 23 mars 2004 « *Pour un nouvel aménagement de la Place du Marché* »
12. Motion de M. Philippe Laeng et consorts déposée le 1^{er} avril 2004 priant le Conseil communal d'étudier la création d'une commission de circulation permanente
13. Motion de M. Gérard Bosshart et consorts déposée le 1^{er} avril 2004 « *Pour un affichage culturel attractif* »
14. Motion de M. Patrick Herrmann et consorts déposée le 28 avril 2004 « *Pour un concept de développement touristique-culturel original* »
15. Motion de M. Pierre-Alain Borel et consorts déposée le 28 juin 2004 « *Pour la création de commissions intercommunales* »
16. Motion de M. Philippe Laeng et consorts déposée le 26 octobre 2004 invitant le Conseil communal à entreprendre une étude concernant le déneigement
17. Résolution interpartis déposée le 23 novembre 2004 exprimant la volonté du Conseil général de manifester publiquement son soutien à toute démarche de promotion de l'œuvre de Le Corbusier, notamment pour que la Maison-Blanche figure au patrimoine mondial de l'UNESCO
18. Motion de M. Serge Vuilleumier et consorts déposée le 23 novembre 2004 « *Journée Portes ouvertes* »

CONSEIL COMMUNAL



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

A l'appui

d'une demande de crédit d'investissement de **CHF 6'243'000.--**, dont

CHF 3'500'000.-- pour les Travaux Publics,
CHF 2'700'000.-- pour le Service des eaux et
CHF 43'000.-- pour la Police,

pour l'exécution de 14 chantiers de rénovation de canaux collecteurs, de chaussées, de renforcement des réseaux d'eau potable, ainsi que pour la remise en conformité de la signalisation routière.

Programme 2005 – 2006

(du 22 décembre 2004)

AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le plan que nous vous remettons avec ce rapport montre l'ensemble des chaussées et des infrastructures qui ont été refaites depuis 1981 dans le cadre des travaux SI - TP - Police - Urbanisme.

Cet effort doit être poursuivi sans relâche afin d'améliorer la qualité de nos infrastructures routières et la sécurité d'approvisionnement en eau et en énergies, tout en permettant une réduction des pertes.

Il a été convenu de respecter la planification financière afin de ne pas accroître le retard dans le renouvellement de nos équipements.

Programme des travaux 2005 – 2006

Le programme des deux prochaines années et pour lequel nous sollicitons votre accord a été préparé par le groupe de travail regroupant les services concernés.

Le détail relatif à chaque chantier est décrit comme nous le faisons usuellement (pages 12 et suivantes).

Notre Conseil sera particulièrement attentif à ce que les services communaux fassent en sorte que ces chantiers génèrent le moins d'interruptions possibles pour l'exploitation des lignes de trolleybus des TC.

Ces travaux sont coordonnés avec SIM SA. Une convention relative à la répartition des frais de génie civil pour la remise en état des chaussées lors de travaux de fouille sera signée entre la Ville et cette entreprise avant le 31 janvier 2005.

Le programme des travaux est le suivant :

2005

Points du rapport :

- | | | |
|-----|-------------------------|---------------------------------------|
| 3.1 | Etoile | (Fritz-Courvoisier – Bellevue + Côte) |
| 3.2 | Numa-Droz | (Centenaire - Volta) |
| 3.3 | Agassiz | (Chs-Naine - Tertre) |
| 3.4 | Temple-Allemand | (Temple-Allemand 115 - Fontaine) |
| 3.5 | Côte | (Etoile – Place-d’Armes) |
| 3.6 | Crêtets | (Croisée – Crêtets 9) |
| 3.7 | Chantiers divers | |

2006

Points du rapport :

- | | | |
|-----|---------------------------|--------------------------------|
| 4.1 | St.-Gothard | (Commerce - Helvétie) |
| 4.2 | D.-P.-Bourquin | (David-Pierre-Bourquin 1 à 21) |
| 4.3 | Est | (Etoile – Place-d’Armes) |
| 4.4 | La Loge | (Grenier – La Loge 8) |
| 4.5 | Haut-des-Combes | (Montagne - Tilleuls) |
| 4.6 | XXII-Cantons | (XXII-Cantons 35 à 47) |
| 4.7 | Daniel-JeanRichard | (Midi – Casino) |
| 4.8 | Moulins | (Charrière – Bel-Air) |
| 4.9 | Chantiers divers | |

NATURE DES TRAVAUX

Travaux Publics

Entretien d’assainissement des collecteurs

Pour les tronçons où des travaux sont prévus sur les réseaux souterrains, l’état du réseau collecteur des eaux usées ainsi que sa capacité sont évalués. Au besoin, des travaux de maintenance, d’assainissement ou de reconstruction sont entrepris simultanément.

Une reconstruction est effectuée lorsque l’état du collecteur concerné laisse supposer que sa durée de vie résiduelle sera inférieure à 20 ans ou que sa capacité à absorber les débits d’eau est insuffisante. Cette disposition est prise

pour éviter de devoir ouvrir la chaussée durant sa durée de vie, qui est dimensionnée pour 20 ans.

Les travaux d'entretien courants sur le collecteur des eaux usées comprennent généralement la réfection, le remplacement, la rehausse des regards, le réaménagement des chambres, etc.

Lorsque cela s'avère nécessaire, de nouvelles chambres de visite sont mises en place sur le collecteur existant pour faciliter son auscultation et son entretien.

Entretien et réhabilitation de la chaussée

Sur les tronçons concernés par les travaux d'assainissement des réseaux souterrains, une évaluation de l'état de la chaussée et des trottoirs est faite.

Selon cet état et l'emprise de la ou des fouille(s), on prévoira l'un ou l'autre des travaux suivants :

- Aucun, lorsque l'emprise des fouilles est inférieure à 50% de la surface de la route, que la chaussée est jugée saine, que le revêtement est récent et qu'il offre une planéité (confort) ainsi qu'une adhérence (sécurité) suffisantes.
- Pose d'une nouvelle couche d'usure lorsque l'emprise des fouilles est supérieure à 50% de la surface de la route et que la superstructure de cette dernière est jugée saine et capable d'offrir une durée de vie au moins égale à 10 ans. Le nouveau tapis est dans ce cas destiné à offrir une surface uniforme, régulière et une adhérence suffisante.
- Réhabilitation (renouvellement) du revêtement lorsque la superstructure routière est dans un état de détérioration avancée ou offre une portance et par conséquent une durée de vie insuffisante.
- Reconstruction de la chaussée (superstructure) lorsque celle-ci est fortement dégradée et qu'elle approche la fin de sa durée de vie.

Entretien et réhabilitation des trottoirs

Un entretien ou une réhabilitation des trottoirs et des bordures est entamée seulement lorsque l'on entreprend une réhabilitation du revêtement ou une reconstruction de la chaussée.

Pour les trottoirs privés, les propriétaires sont invités à procéder à leur réfection lorsqu'ils présentent un état insuffisant. Une subvention pour ces travaux est accordée à hauteur de 50% du montant, après acceptation du dossier.

Police

Les travaux prévoient l'échange, si nécessaire, des anciens signaux, ainsi que le complément ponctuel de la signalisation sur l'ensemble des chantiers.

Chantiers divers

Ces chantiers permettent à des services d'exécuter des travaux dans les chaussées où le remplacement des autres équipements n'est pas opportun. Tout en respectant la planification financière globale par service, ces montants sont

utilisés pour la réalisation de programmes particuliers tels que, par exemple, le remplacement de conduites en fonte grise dans des secteurs où des fuites d'eau sont détectées.

Service des eaux

Le programme « renouvellement des canalisations eau » de ces deux prochaines années a été préparé en accord avec les Travaux Publics pour 2005-2006 et en accord avec les autres services de SIM SA. Cette dernière société sollicitera les crédits d'investissements auprès de son Conseil d'administration, ceci pour les investissements électricité, gaz et chauffage à distance en relation étroite avec les chantiers mentionnés.

Valeur du réseau d'eau et investissements en relation, introduction

En 2004, la valeur financière de l'ensemble des canalisations du réseau d'eau de la ville de La Chaux-de-Fonds a été évaluée, ainsi que les investissements annuels pour le maintien de leur qualité. Pour ce faire, nous avons utilisé une méthode analytique basée sur un échantillonnage dans le temps des équipements et des coûts à l'unité y relatifs.

Dans cette évaluation, nous avons déterminé trois valeurs techniques et financières, à savoir la valeur de remplacement, la valeur de substance et la valeur résiduelle théorique. En relation avec ces valeurs et avec la répartition temporelle des équipements, nous avons déterminé les investissements annuels nécessaires pour éviter au mieux un vieillissement non contrôlé des équipements.

Pour information :

la valeur de remplacement ou valeur de réacquisition est définie comme étant le coût de construction d'un équipement quasi identique estimé sur la base des prix du jour.

Nous considérons la valeur de substance d'un équipement au temps T comme uniquement dépendante de la durée d'exploitation de cet équipement, de son âge et de sa valeur de remplacement. Pour les canalisations eau, nous avons pris en considération une durée d'exploitation moyenne de 80 ans (durée de vie technique).

Nous partons du principe que l'évolution dans le temps de la valeur de substance est linéairement dépendante du vieillissement. Selon la définition présentée, si un équipement a atteint la moitié de sa durée de vie, il vaut encore la moitié de sa valeur de remplacement au temps T de l'évaluation. Un équipement dont l'âge dépasse la durée d'exploitation normale n'a plus de valeur. Cette façon de faire permet de définir une valeur simplifiée indépendante d'un « hypothétique rendement » et valorise les équipements uniquement en relation avec les prix actuels et en fonction des années d'exploitation.

La valeur résiduelle représente le solde théorique à amortir calculé à partir du coût de construction « réactualisé » dans le passé en fonction de l'indice du coût de la vie et d'une durée d'amortissement théorique (nous avons pris 60 ans pour les canalisations eau). La valeur résiduelle représente donc un solde au bilan théorique en fonction d'un taux moyen d'amortissement choisi dans le passé. C'est l'image d'une valeur financière.

Pour les canalisations eau, sans les réservoirs et les pompages :

la valeur de remplacement a été évaluée à :	CHF	215'000'000.--
la valeur de substance à :	CHF	121'000'000.--
la valeur résiduelle à :	CHF	63'000'000.--

Valeur des équipements

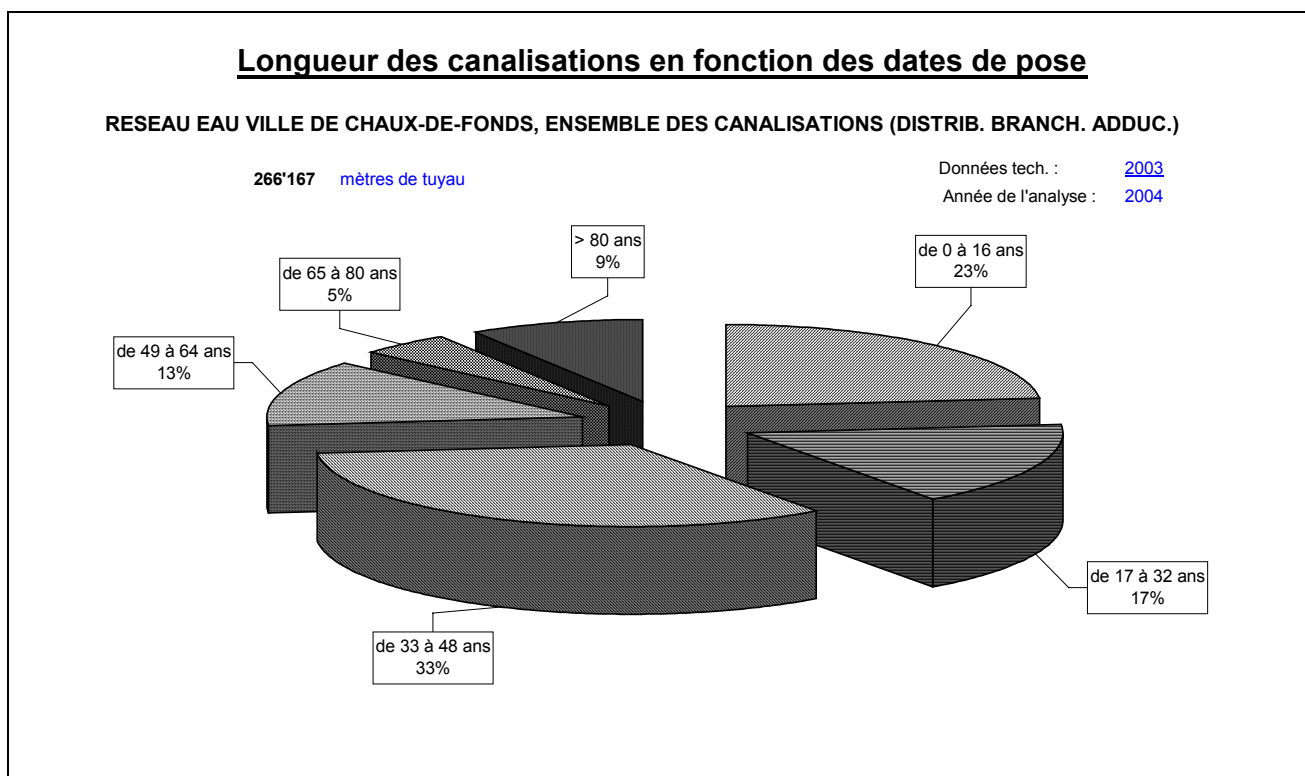
SYNTHESE DES VALEURS DE REMPLACEMENT, DE SUBSTANCE ET RESIDUELLES SELON IPC

Données techniques **2003** (données tech.fin 2003, prix 2004)

Année de l'analyse **2004**

Réseaux d'eau de La Chaux-de-Fonds, ensemble des canalisations (distrib. branch. adduction)

<u>Section canalisation</u>	<u>Valeur de remplacement</u> (en CHF 2004)	<u>Valeur de substance</u> (en valeur absolue)	<u>Valeur de subst.</u> (en valeur relative)	<u>Valeur résiduelle</u> (absolue fct de l'IPC)	<u>Valeur résidu.</u> (en valeur relative)
reseau ville	CHF. 110'553'780	CHF. 63'247'048	57.2%	CHF. 39'279'704	35.5%
reseau Mont-Cornu	CHF. 59'947'650	CHF. 37'117'576	61.9%	CHF. 13'943'563	23.3%
reseau Pouil.	CHF. 10'632'580	CHF. 6'560'556	61.7%	CHF. 4'400'855	41.4%
res. Sivamo+Boinod	CHF. 2'409'500	CHF. 2'184'135	90.6%	CHF. 1'980'046	82.2%
reseau Adduc	CHF. 31'430'380	CHF. 11'591'461	36.9%	CHF. 3'051'967	9.7%
Total canalisation	CHF. 214'973'890	CHF. 120'700'775	56.1%	CHF. 62'656'136	29.1%

Répartition temporelle des équipements

A partir de toutes les différentes valeurs d'équipement par secteur et à partir des dates de pose, nous avons calculé un optimum d'investissement annuel qui cherche à lisser au mieux les différentes demandes de crédit, tout en assurant un rajeunissement contrôlé des équipements anciens.

Pour l'ensemble des canalisations eau alimentant le territoire communal de La Chaux-de-Fonds, l'investissement optimum pour ces prochaines années se monte annuellement à 0.7% de la valeur à neuf du réseau, soit, en valeur absolue et par rapport aux prix unitaires 2004, à CHF 1'449'000.- par an (MO comprise).

Nous donnons ci-après les résultats de l'analyse sous forme de tableaux et de graphes:

Investissements optimaux au cours du temps**INVESTISSEMENTS POUR LE RESEAU EAU DE LA VILLE DE CHAUX-DE-FONDS**

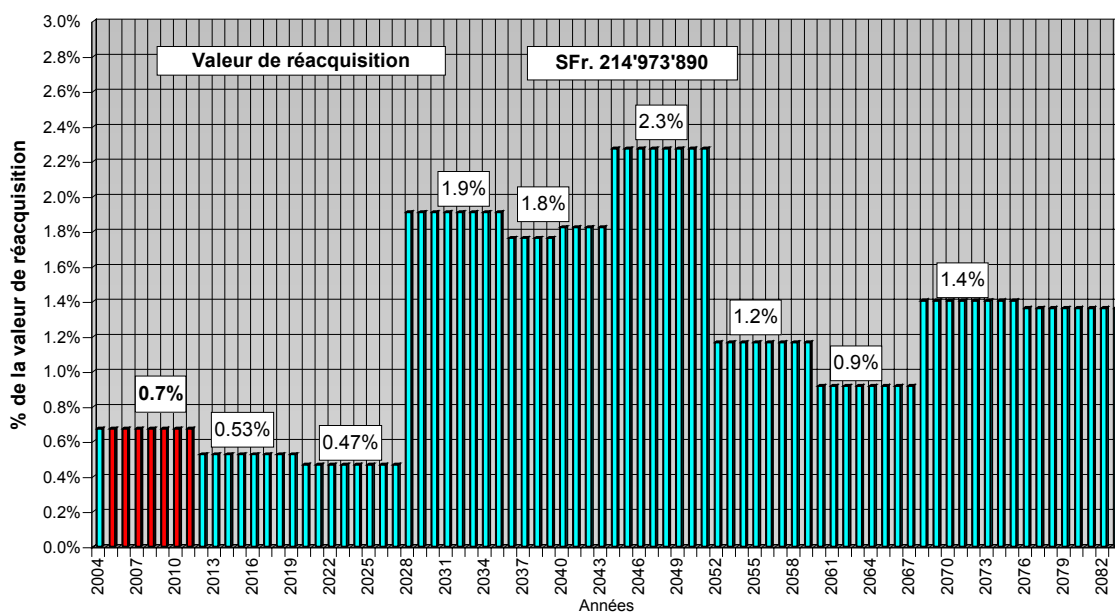
Année de l'analyse

FIN 2003 (prix 2004)

RESULTATS PAR LA METHODE DES INVESTISSEMENTS OPTIMUMS POUR LE RENOUELEMENT DES EQUIPEMENTS**1) Répartition des investissements par section en "Fr. d'aujourd'hui"**

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010
reseau ville	CHF. 843'051	CHF. 843'051	CHF. 843'051	CHF. 843'051	CHF. 843'051	CHF. 843'051
reseau Mont-Cornu	CHF. 65'635	CHF. 65'635	CHF. 65'635	CHF. 65'635	CHF. 65'635	CHF. 65'635
reseau Pouil.	CHF. 133'029	CHF. 133'029	CHF. 133'029	CHF. 133'029	CHF. 133'029	CHF. 133'029
res. Sivamo+Boinod	CHF. -	CHF. -	CHF. -	CHF. -	CHF. -	CHF. -
reseau Adduc	CHF. 406'906	CHF. 406'906	CHF. 406'906	CHF. 406'906	CHF. 406'906	CHF. 406'906
Total	CHF. 1'448'621	CHF. 1'448'621	CHF. 1'448'621	CHF. 1'448'621	CHF. 1'448'621	CHF. 1'448'621
% de la valeur de remplacement	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%

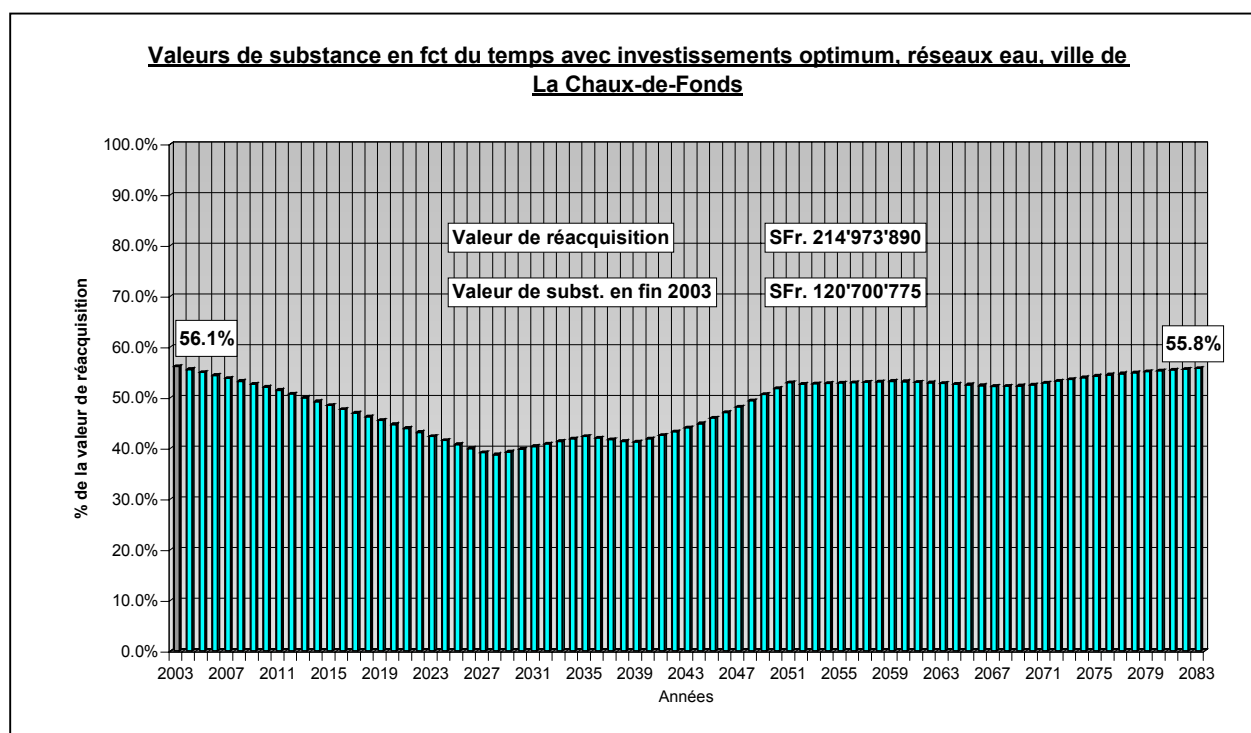
Remarque : La part main-d'œuvre est comprise dans les montants annoncés.

Investissements optimaux par an, réseaux eau, ville de La Chaux-de-Fonds

En fonction des dates de pose des différentes canalisations eau, l'analyse montre que pour ces 7 à 8 prochaines années, nous aurons à fournir un effort constant de remplacement qui se monte à environ 0.7% de la valeur de remplacement (amortissement technique moyen de 140 ans, alors que la durée d'exploitation est de 80 ans), puis nous aurons encore une légère atténuation des investissements avant d'arriver dans des périodes de travaux majeurs. Cette répartition des investissements dans le temps est à l'image de la répartition temporelle des équipements en place.

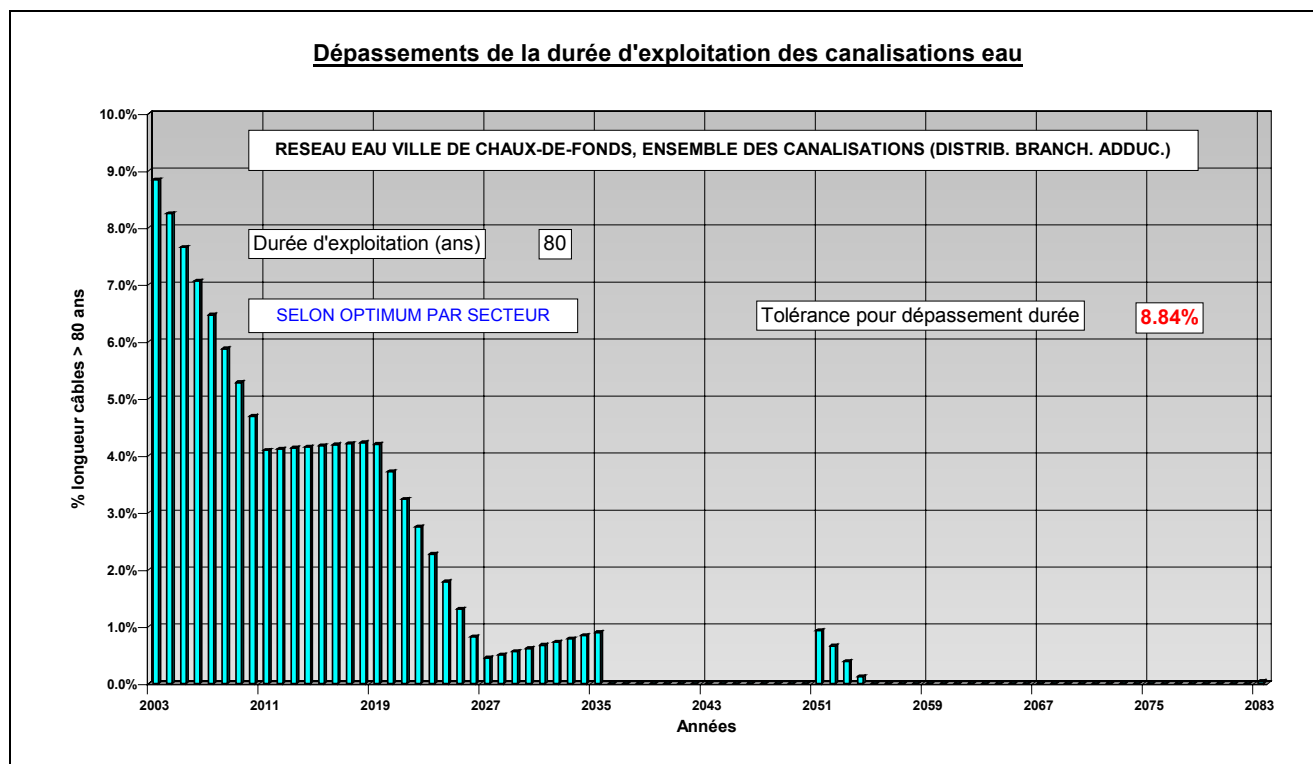
En résumé : selon nos analyses 2003-2004, pour assurer une bonne sécurité dans l'exploitation des canalisations eau de la ville de La Chaux-de-Fonds et assurer le maintien d'une bonne valeur de substance pour l'avenir, nous devons investir annuellement et ces prochaines années 0.7% de la valeur à neuf des réseaux, ceci pour renouveler les équipements sans faire de la sur-qualité tout en contrôlant le vieillissement.

Evolution de la valeur de substance en fonction des investissements



Dans une première phase, la valeur de substance diminue régulièrement en relation avec un vieillissement naturel des équipements, puis croît à nouveau en fonction des tranches importantes d'équipements qui devront alors être renouvelés. Avec les investissements proposés, la valeur de substance des équipements est contrôlée. En fin de cycle de vie, elle atteint pratiquement sa valeur de départ, indiquant de cette façon que nous ne faisons globalement ni de la sur-qualité ni de la sous-qualité dans le renouvellement des équipements.

Evolution des dépassements de la durée d'exploitation en fonction des investissements optimaux



Les canalisations qui dépassent la durée d'exploitation de 80 ans (23'500 mètres en début 2004) vont lentement diminuer ces prochaines années, ceci en relation avec les investissements optimaux proposés. Nous ne cherchons pas à diminuer leur nombre d'une manière trop rapide, ce qui nécessiterait des investissements importants ces prochaines années, mais à contrôler une diminution constante de leur nombre.

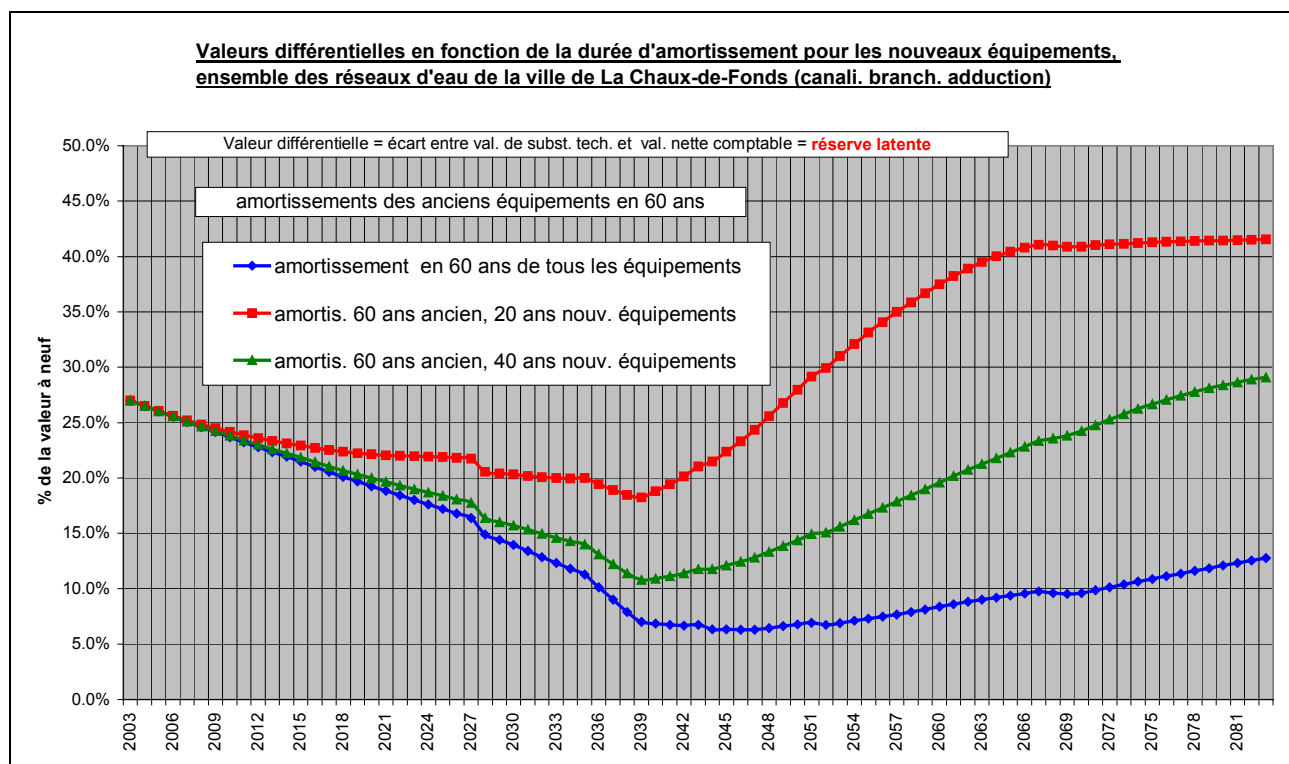
A titre d'information, si nous voulions supprimer toutes les canalisations dépassant l'âge de 80 ans dans les 8 à 10 années prochaines, nous devrions investir chaque année environ CHF 2'625'000.-- pour le renouvellement des équipements, soit 1.2% de la valeur à neuf des réseaux eau et près de CHF 1'176'000.-- supplémentaires par rapport aux investissements optimaux préconisés.

Evolution de la valeur différentielle en fonction des investissements optimaux

La valeur différentielle est définie comme étant la différence entre la valeur de substance et le solde d'amortissement (au temps T). Son analyse nous permet de déterminer si la valeur nette comptable annoncée au bilan « couvre » la valeur de substance. La valeur différentielle est aussi exprimée en valeur relative par rapport à la valeur de remplacement correspondante.

Une valeur différentielle négative est analogue au cas où, pour un seul équipement, nous choisirions une durée d'amortissement plus longue que la durée de vie reconnue (interdit par les règles comptables).

La valeur différentielle exprime en quelque sorte l'image d'une réserve latente.



En fonction des investissements futurs annoncés pour les canalisations d'eau, nous remarquons que si nous amortissons les nouveaux équipements en 20 ans, comme cela est exigé par le service des communes, les réserves latentes augmenteraient à terme fortement. Même si nous amortissons nos équipements en 60 ans, la valeur différentielle resterait toujours positive.

Au regard des courbes théoriques ci-dessus, un amortissement en 40 ans des investissements optimaux préconisés paraît raisonnable et aurait un impact moindre sur le coût de l'eau à court terme (frais financiers mieux répartis dans le temps).

DESCRIPTION DES CHANTIERS

Chantiers prévus en 2005

Rue de l'Etoile CHF 245'000.--

Secteur : entre les rues Fritz-Courvoisier et Bellevue, ce chantier inclut la rue de la Côte 14 à 20 et la rue Fritz-Courvoisier 11 à 21.

Service des eauxCrédit déjà accordé et qui n'a pas été utilisé
(sans main-d'œuvre)

Un crédit de CHF 245'000.--, voté le 4 novembre 2002, a déjà été accordé pour la rénovation des canalisations à la rue de l'Etoile depuis la rue Fritz-Courvoisier jusqu'à Bellevue. Après une analyse plus approfondie de ce chantier, en début 2004, il a été déterminé qu'il serait plus judicieux d'étendre la zone de chantier pour n'intervenir qu'en une seule fois dans ce secteur sensible du point de vue trafic.

Crédit supplémentaire demandé
avec main-d'œuvre totale

Un complément, également de CHF 245'000.-- est demandé en 2005, ceci pour effectuer des travaux supplémentaires sur la rue Fritz-Courvoisier du N° 11 à 21, incluant le carrefour avec la rue de l'Etoile, ainsi que la rue de la Côte avec le carrefour de la rue de l'Etoile.

Remarque : dans ce complément, la part MO non comptabilisée dans la première demande est incluse.

Description des travaux globaux

Echange de conduites en fonte grise en DN 100, 150 et 200 mm par 525 m de canalisation en PE DN 160 et 200 ainsi que la reprise de 12 branchements et 8 intersections avec d'autres rues.
(MO comprise CHF 50'000.--).

CHF 245'000.--

Rue Numa-Droz

CHF 420'000.--

Secteur : entre Centenaire et Volta.

Service des eaux

Echange d'une conduite en acier de DN 125 mm par 140 m de canalisation en PE DN 225 ainsi que la reprise de 4 branchements. La conduite d'eau en acier DN 100 sera également changée sur la rue du Centenaire sur une distance de 50 m par du PE DN 125 (MO comprise CHF 10'000.--).

CHF 130'000.--

Travaux Publics

Réfection de la chaussée et partiellement de l'encaissement (surface 1260 m²). **CHF 287'000.--**

Police

Normalisation de la signalisation. **CHF 3'000.--**

Rue Louis-Agassiz CHF 1'046'000.--

Secteur : entre Charles-Naine et Tertre.

Service des eaux

Echange d'une conduite en fonte grise en DN 200 mm par 320 m de canalisation en PE DN 225 ainsi que la reprise de 3 branchements et 4 intersections avec d'autres rues (MO comprise CHF 30'000.--). **CHF 305'000.--**

Travaux Publics

Remplacement du collecteur existant (longueur 305 m), réfection totale de la chaussée (surface 2476 m²). **CHF 735'000.--**

Police

Normalisation de la signalisation **CHF 6'000.--**

Rue du Temple-Allemand CHF 573'000.--

Secteur : entre Fontaine et Temple-Allemand 115.

Service des eaux

Echange d'une conduite en fonte grise en DN 100 mm par 150 m de canalisation en PE DN 60 ainsi que la reprise de 8 branchements (MO comprise CHF 10'000.--). **CHF 114'000.--**

Travaux Publics

Remplacement du collecteur existant (longueur 140 m), réfection totale de la chaussée (surface 1160 m²). **CHF 455'000.--**

Police

Normalisation de la signalisation. **CHF 4'000.--**

Rue de la Côte CHF 173'000.--

Secteur : entre Etoile et Place-D'Armes.

Travaux Publics

Remplacement du collecteur existant (longueur 125 m), réfection partielle de la chaussée. **CHF 173'000.--**

Rue des Crêtets CHF 47'000.--

Secteur : entre Croisée et Crêtets 9.

Travaux Publics

Construction de chambres de visites sur des collecteurs existants. **CHF 40'000.--**

Police

Normalisation de la signalisation. **CHF 7'000.--**

Chantiers Divers CHF 542'000.--**Service des eaux**

Secteur : Sombaille.

Travaux entre Point-du-Jour 30 et Jérusalem 9. Remplacement d'une conduite en fonte grise en DN 125 et 150 mm par 620 m de canalisation en PE DN 280 ainsi que la reprise de 3 branchements et 3 intersections avec d'autres rues.

Secteur : Giratoire Polyexpo.

Remplacement d'une conduite en fonte grise de DN 250 par 40 m de PE 280mm et déplacement de vannes. Ceci avec la création du giratoire entre les rues de l'Hélvétie et Louis-Joseph-Chevrolet.

(MO comprise CHF 45'000.--). **CHF 426'000.--**

Travaux Publics

Remplacements ou réparations de collecteurs existants, réfections partielles de chaussées. **CHF 110'000.--**

Police

Normalisation de la signalisation. **CHF 6'000.--**

Chantiers prévus en 2006**Rue St-Gothard CHF 251'000.--**

Secteur : entre Commerce et Helvétie.

Service des eaux

Remplacement d'une conduite en fonte grise en DN 200 mm par 255 m de canalisation en PE DN 225 ainsi que la reprise de 3 branchements et 2 intersections avec d'autres rues (MO comprise CHF 25'000.--). **CHF 246'000.--**

Police

Normalisation de la signalisation. **CHF 5'000.--**

Rue David-Pierre-Bourquin CHF 813'000.--

Secteur : entre David-Pierre-Bourquin 1 et 23.

Service des eaux

Remplacement d'une conduite en fonte grise en DN 100 mm par 200 m de canalisation en PE DN 160 ainsi que la reprise de 6 branchements et 1 intersection avec d'autres rues (MO comprise CHF 15'000.--). **CHF 156'000.--**

Travaux Publics

Remplacement du collecteur existant (longueur 260 m), réfection totale de la chaussée, (surface 1775 m²), réaménagement des trottoirs. **CHF 654'000.--**

Police

Normalisation de la signalisation. **CHF 3'000.--**

<u>Rue de l'Est</u>	CHF	275'500.--
----------------------------	------------	-------------------

Secteur : entre Etoile et Place-d'Armes.

Service des eaux

Remplacement d'une conduite en fonte grise en DN 100 mm par 80 m de canalisation en PE DN 160 ainsi que la reprise de 5 branchements (MO comprise CHF 7'000.-).	CHF	62'500.--
---	------------	------------------

Travaux Publics

Remplacement du collecteur existant (longueur 95 m), réfection partielle de la chaussée.	CHF	213'000.--
--	------------	-------------------

<u>Rue de La Loge</u>	CHF	228'000.--
------------------------------	------------	-------------------

Secteur : entre Grenier et Loge 8.

Service des eaux

Remplacement d'une conduite en fonte grise en DN 70 et 100 mm par 105 m de canalisation en PE DN 125 ainsi que la reprise de 5 branchements (MO comprise CHF 7'500.--).	CHF	75'000.--
---	------------	------------------

Travaux Publics

Remplacement du collecteur existant (longueur 95 m), réfection partielle de la chaussée.	CHF	151'000.--
--	------------	-------------------

Police

Normalisation de la signalisation.	CHF	2'000.--
------------------------------------	------------	-----------------

<u>Rue du Haut-des-Combes</u>	CHF	369'000.--
--------------------------------------	------------	-------------------

Secteur : entre Montagne et Tilleuls et Electrices jusqu'à Petit-Château.

Service des eaux

Remplacement d'une conduite en fonte grise en DN 100 mm par 130 m de canalisation en PE DN 125 ainsi que la reprise de 3 branchements. Les travaux seront étendus sur la rue des Electrices depuis Haut-des-Combes jusqu'à Petit-Château, pour le remplacement d'une conduite en fonte grise de DN 150 et 200 mm par une canalisation en PE de DN 225 sur une distance de 300 mètres (MO comprise CHF 35'000.--).	CHF	366'000.--
--	------------	-------------------

Police

Normalisation de la signalisation. **CHF 3'000.--**

Rue XXII-Cantons CHF 256'500.--

Secteur : entre XXII-Cantons 35 et 51.

Service des eaux

Remplacement d'une conduite en fonte grise en DN 100 et 150 mm par 285 m de canalisation en PE DN 225 ainsi que la reprise de 9 branchements et 3 intersections avec d'autres rues (MO comprise CHF 25'000.--). **CHF 256'500.--**

Rue Daniel-JeanRichard CHF 404'000.--

Secteur : entre Midi et Casino.

Service des eaux

Echange d'une conduite en fonte grise en DN 100 mm par 115 m de canalisation en PE DN 125 ainsi que la reprise de 8 branchements (MO comprise CHF 10'000.). **CHF 79'000.--**

Travaux Publics

Remplacements ou réparations de collecteurs existants, réfections partielles de chaussées. **CHF 325'000.--**

Rue des Moulins CHF 241'000.--

Secteur : entre Charrière et Bel-Air.

Travaux Publics

Remplacement du collecteur existant (longueur 130 m), réfection partielle de la chaussée. **CHF 241'000.--**

<u>Chantiers Divers</u>	CHF	359'000.--
--------------------------------	------------	-------------------

Service des eaux

Secteur : Numa-Droz

Travaux entre les rues Volta et Entilles. Remplacement d'une conduite en fonte grise en DN 150 mm par 135 m de canalisation en PE DN 160 ainsi que la reprise de 4 branchements.

Secteur : St Hubert

Travaux entre les rues des Terreaux et Puits. Remplacement d'une conduite en fonte grise en DN 150 mm par 145 m de canalisation en PE DN 160 ainsi que la reprise de 3 branchements et 5 intersections avec d'autres rues.

(MO comprise CHF 10'000.--).	CHF	239'000.--
------------------------------	------------	-------------------

Travaux Publics

Remplacements ou réparations de collecteurs existants, réfections partielles de chaussées.	CHF	116'000.--
--	------------	-------------------

Police

Normalisation de la signalisation.	CHF	4'000.--
------------------------------------	------------	-----------------

Synthèse

Chantiers 2005		TP	Police	Service des eaux ¹	TOT.
		CHF	CHF	CHF	CHF
3.1	Etoile			245'000.00	245'000.00
3.2	Numa-Droz	287'000.00	3'000.00	130'000.00	420'000.00
3.3	Louis-Agassiz	735'000.00	6'000.00	305'000.00	1'046'000.00
3.4	Temple-Allemand	455'000.00	4'000.00	114'000.00	573'000.00
3.5	Côte	173'000.00			173'000.00
3.6	Crêtets	40'000.00	7'000.00		47'000.00
3.7	Divers	110'000.00	6'000.00	426'000.00	542'000.00
Total 2005		1'800'000.00	26'000.00	1'220'000.00	3'046'000.00

Chantiers 2006		TP	Police	Service des eaux ²	TOT.
		CHF	CHF	CHF	CHF
4.1	St-Gothard		5'000.00	246'000.00	251'000.00
4.2	D.-Pierre-Bourquin	654'000.00	3'000.00	156'000.00	813'000.00
4.3	Est	213'000.00		62'500.00	275'500.00
4.4	Loge	151'000.00	2'000.00	75'000.00	228'000.00
4.5	Haut-des-Combes		3'000.00	366'000.00	369'000.00
4.6	XXII-Cantons			256'500.00	256'500.00

4.7	Daniel-JeanRichard	325'000.00		79'000.00	404'000.00
4.8	Moulins	241'000.00			241'000.00
4.9	Chantiers divers	116'000.00	4'000.00	239'000.00	359'000.00

Total 2006	1'700'000.00	17'000.00	1'480'000.00	3'197'000.00
-------------------	---------------------	------------------	---------------------	---------------------

TOTAL 2005 - 2006	3'500'000.00	43'000.00	2'700'000.00	6'243'000.00
--------------------------	---------------------	------------------	---------------------	---------------------

Service des eaux

1) Pour 2005, l'annuité constante sur une durée d'amortissement moyenne de 20 ans avec un taux d'emprunt à 4.0%, est de CHF 90'000.--.

2) Pour 2006, l'annuité constante sur une durée d'amortissement moyenne de 20 ans avec un taux d'emprunt à 4.0%, est de CHF 109'000.--.

En moyenne et par année, les investissements se montent CHF 1'472'500.- et représentent un renouvellement annuel d'environ 0.7% de la valeur à neuf des réseaux eau. Nous sommes donc proches du calcul des investissements optimaux (à CHF 23'500.-- près), tout en sachant qu'un chantier attribué en 2003 n'a pas été réalisé en 2004.

DEMANDE DE CRÉDIT

La réalisation des travaux prévus en 2005 – 2006 entraîne la demande de crédit faisant l'objet du présent rapport, qui s'inscrit comme suit :

Travaux Publics	CHF 3'500'000.--
Service des Eaux	CHF 2'700'000.--
Police	<u>CHF 43'000.--</u>
TOTAL	CHF 6'243'000.--

CONSEQUENCES FINANCIERES

En application des directives établies par le Service des communes, la charge financière, calculée sur une durée d'amortissement de 40 ans pour les Travaux Publics, 20 ans pour le Service des Eaux, 10 ans pour la Police, au taux d'intérêt moyen des emprunts de la ville de 4%, sera de

- CHF 177'000.-- pour les Travaux Publics,
- CHF 199'000.-- pour le Service des Eaux,
- CHF 5'300.-- pour la Police.

Rappelons que la poursuite du programme des travaux vise à réduire encore les fuites pour le réseau d'eau. Seul un renouvellement régulier du réseau permettra d'atteindre ce but.

Ce rapport a été soumis aux Commissions concernées, à savoir :

- la Commission des Energies, qui l'a accepté à l'unanimité lors de sa séance du 2 décembre 2004;
- il sera soumis à la Commission des Infrastructures lors de sa séance du 12 janvier 2005.

En raison de la nécessité de conserver un effort minimal pour maintenir en état nos réseaux de distribution et de circulation, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente:
Claudine Stähli-Wolf

Le Chancelier:
Sylvain Jaquenoud

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission des Energies
Vu le préavis de la Commission des Infrastructures

a r r ê t e

Article premier.- Un crédit de CHF 6'243'000.-- est accordé au Conseil communal pour l'exécution de 14 chantiers de rénovation et de renforcement de canaux collecteurs, de chaussées, des réseaux d'eau potable ainsi que pour la remise en conformité de la signalisation routière. Programme 2005 – 2006.

Article 2.- Ce crédit figurera à raison de
CHF 3'500'000.-- au compte des investissements des Travaux Publics
CHF 2'700'000.-- au compte des investissements du Service des eaux
CHF 43'000.-- au compte des investissements de la Police

Article 3.- Les investissements mentionnés seront amortis aux taux annuels de 2.5% pour les Travaux Publics, 5% pour le Service des eaux et 10% pour la Police.

Article 4.- Tous pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant de l'exécution desdits travaux.

Article 5.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

M. Pierre-André Rohrbach, lib.-PPN : Le rapport qui nous est soumis ce soir est très précis et nous donne une vue d'ensemble sur les travaux qui seront entrepris jusqu'en 2006.

Nous constatons que certains quartiers vont rencontrer beaucoup de nuisances et nous aimerions savoir quelles solutions vous avez envisagées. Et pourquoi avoir planifié les travaux de cette façon.

En plus des explications que vous donnez dans le rapport quant aux revêtements qui ont été choisis par l'ingénieur communal (le système coulé pour les chaussées à faible trafic et l'enrobé magro-rugueux, silencieux pour le grand trafic), le plan de circulation est-il pris en compte ?

Est-il exact qu'après chaque pose de revêtements, ceux-ci seront soumis à un contrôle de qualité fait par un laboratoire indépendant ?

Pouvez-vous nous dire pour quelle raison nous ne faisons pas le chantier Numa-Droz en une seule étape et non pas en deux, en 2005 et en 2006 ? Est-ce à cause de l'implantation de la halle de gymnastique dans ce quartier ?

Pouvez-vous nous donner une explication concernant le poste "main d'œuvre" comprise et non comprise que nous trouvons dans le rapport ? Cela veut-il dire qu'auparavant nous ne tenions pas compte de la main d'œuvre, qui n'était pas marquée dans les rapports ?

Ensuite, nous aimerions aussi savoir si tous les utilisateurs (tels que Cablecom, PTT) seront informés quand nous ferons des fouilles.

Après avoir reçu les réponses, nous accepterons en grande majorité le rapport. Merci.

Mme Fabienne Montandon, soc. : Le groupe socialiste s'est penché avec intérêt et un œil critique sur ce nouveau "rapport tuyau" comme souvent nous nommons ce type de document. Ainsi, même si nous ne contestons pas d'entretenir et de rénover le réseau d'eau et le système souterrain des canalisations (ainsi que les chaussées et trottoirs) de notre ville, nous avons cependant quelques questions concernant la planification et l'organisation de ces travaux.

Tout d'abord, il y a quelques remarques à formuler à propos de la lisibilité et de la clarté du plan annexé au rapport. En effet, cette fois, il est très difficile, voire impossible, de lire et de comprendre ce plan. Nous ne pouvons pas bien voir la situation d'ensemble et bien localiser les différents chantiers mentionnés. Nous remercions cependant le Conseil communal d'avoir pris note de nos remarques pendant les préparations de groupes et de nous avoir fait parvenir un plan beaucoup plus lisible en début de séance, en espérant que dorénavant il nous sera possible d'obtenir de tels plans avant nos préparations afin que nous puissions discuter avec des documents clairs.

D'autre part, nous remarquons que les chantiers prévus se situent sur les axes importants de circulation des Transports en commun et sur l'axe d'accès au Locle. Nous demandons que des mesures adéquates soient prises pour permettre dans la mesure du possible une circulation des véhicules sans trop d'embouteillages quotidiens dans les zones mentionnées en particulier au Crêt-du-Loclc. Peut-être serait-il possible d'avertir les usagers de la route de la localisation et de la période des

chantiers à problèmes potentiels pour qu'ils puissent prendre les dispositions adéquates pour éviter de créer des bouchons.

De plus, en page 12 du rapport, il est fait mention de crédits déjà accordés (qui faisaient partie d'un crédit précédent) et qui ont été votés par le Conseil général et qui n'ont pas été utilisés. Y a-t-il encore dans le budget communal d'autres crédits de ce type et si oui combien et quels types de crédits ? D'autre part, nous aimerions savoir de quand datent les objets à remplacer dont il est fait mention dans le rapport qui nous intéresse.

Plusieurs d'entre nous ont trouvé ce rapport très technique et difficile à comprendre dans les détails. Nous avons encore une dernière question. Que font d'autres collectivités publiques dans la gestion et l'entretien de leur réseau d'eau, de leurs chaussées et de leurs trottoirs ? Est-ce qu'elles investissent autant que nous ou moins - toutes proportions gardées - dans ces domaines de tuyaux et de chaussées ? Ne pourrions-nous pas investir un peu moins dans ce domaine, alors que nous devons diminuer les investissements dans d'autres domaines ?

Pour terminer, nous soulignons cependant l'effort entrepris pour la réhabilitation des chaussées et insistons sur l'importance de poursuivre de manière suivie la réfection et l'assainissement des trottoirs, car c'est en effet une demande qui avait été adressée par le Conseil général au Conseil communal il y a déjà de cela quelques années. Et il est bon de rappeler ici l'importance pour la ville et ses usagers d'avoir des trottoirs en bon état pour permettre une bonne circulation des piétons et des mamans qui se déplacent avec leur poussette.

Je vous remercie de vos réponses.

M. Philippe Laeng, rad. : Le groupe radical a bien étudié ce rapport et compris tous les termes techniques inhérents à la construction de route, cela en tout cas pour moi-même. Mais franchement on ne peut pas dire qu'il en est de même pour les analyses financières qui conduisent à un taux de remplacement des conduites de 0,7%. Ah, le merveilleux rapport. Si huit pages avaient pour but de vulgariser cette pratique pour les conseillers généraux, c'est plutôt, passez-moi l'expression, un coup d'épée dans l'eau. Nous pouvons toutefois nous demander si dans un tel cas la transparence tant recherchée ne finit pas d'ailleurs par nous faire naviguer en eaux troubles.

Dans de tels travaux, les chiffres sont énormes et il est vrai qu'en pareille conjoncture, dépenser plus de 6 millions pour des tuyaux, cela paraît un peu exagéré. Mais c'est d'abord un investissement sur l'avenir et l'obligation de conserver la meilleure infrastructure possible représentant aussi un atout incontournable à l'implantation d'entreprises sur notre territoire.

Je souhaiterais ici faire quelques remarques personnelles concernant ce genre de travaux, y ayant été personnellement confronté l'an dernier. Nous souhaiterions que lors de l'attribution des marchés publics, l'entreprise adjudicataire soit obligée de fournir par écrit et s'engage à mettre à disposition du chantier un nombre d'hommes suffisant, car fermer une rue trois semaines et qu'un seul bonhomme se promène sur un "Motojap" sans que rien ne soit entrepris réellement, on se demande à quoi ça sert. Il faut empêcher l'entreprise de faire plusieurs chantiers dispersés avec le même personnel, mais plutôt de terminer les travaux, même si ceux-ci sont encore dans le

planning. Il est vrai que dans ce cas précis, ils auraient pu terminer plusieurs semaines avant et ne pas devoir poser le tapis à la dernière minute.

De plus, lors de travaux sur le domaine communal, il est indispensable que le maître de l'ouvrage se rende responsable des entreprises et des services envers les habitants et qu'ils ne se renvoient pas la balle entre services. Les Swisscom ne sont pas un Etat dans l'Etat et ils doivent se soumettre. Nous devons pouvoir les obliger à procéder aux réparations, et ceci au plus vite.

Nous demandons au Conseil communal, maître de l'ouvrage lors de tels travaux, qu'il en assume la responsabilité envers les riverains, en nommant sur le chantier un responsable qui ait du pouvoir et oblige les intervenants à réagir rapidement, vendredi matin ou pas.

Merci de votre attention.

M. Pierre Willen, Les Verts : Le groupe des Verts acceptera le rapport. Nous avons à signaler deux futures perturbations que tout le monde a remarquées à la rue Numa-Droz et à la rue de l'Etoile. Là, grand trafic, mais aussi des lignes des trolleys-bus, des lignes électriques. Ce serait intéressant qu'il y ait une bonne coordination et des informations éditées suffisamment tôt pour les usagers.

Deuxième question. Nous n'arrivons pas à comprendre pourquoi certaines fois la main d'œuvre est comprise et pourquoi, d'autres fois, elle n'est pas comprise.

Mme Pascale Gazareth, POP : Comme d'habitude, en matière de signaux, le POP fait confiance aux services et aux commissions. Il acceptera donc globalement ce nouveau crédit pour les tuyaux et autres revêtements qui est aussi à nos yeux un engagement pour les générations futures. Les générations passées ont investi pour nous laisser le réseau que nous connaissons aujourd'hui; notre devoir est aussi de l'entretenir pour les générations futures.

Nous l'accepterons donc sans discuter, tout en gardant à l'esprit qu'il est sans doute aussi essentiel pour une ville d'avoir une culture vivante qu'un réseau en bonne forme et que nous souhaiterions aussi voir passer plus facilement les crédits concernant d'autres points que les tuyaux.

Et puis, juste une petite question. Est-ce que le regroupement des SI et des TP, en tout cas le réseau de coordination supplémentaire, améliore effectivement la coordination des services en matière de travaux ?

M. Daniel Nussbaumer, UDC : Concernant la demande de crédit de Frs 6'243'000.- pour l'exécution de quatorze chantiers de rénovation de canaux collecteurs, de chaussées, de renforcement des réseaux d'eau potable, ainsi que pour la remise en conformité de la signalisation routière, après avoir étudié attentivement la question, le groupe UDC acceptera cette demande, et ce malgré l'état de nos finances. Nous pensons que la maintenance de nos infrastructures est primordiale pour l'ensemble de la population et pour le développement économique de notre ville. Merci.

M. Pierre Hainard, conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Au nom du Conseil communal, je vous remercie de l'attention que vous avez apportée à ce

rapport et de l'intérêt que vous avez manifesté. Concernant le plan des travaux faits depuis 1981 et qui aurait dû être annexé, c'est un oubli. Je vous prie de m'en excuser. Nous avons essayé de réparer l'erreur le plus rapidement possible : vous avez reçu le plan ce soir. Vous avez déjà reçu en grand le plan des travaux SI-TP 2005-2006 et en petit sur le rapport.

Il existe 266 kilomètres de canalisations d'eau dans notre ville. A la page 6 du rapport, vous avez un camembert (nommé ainsi en informatique) qui vous indique les âges des conduites. Les âges connus des conduites, parce que ceux d'un certain nombre de conduites d'avant 1950 ne sont pas parfaitement connus, ils sont interprétés. Ce camembert, en fonction de la date de pose, nous indique les investissements futurs, compte tenu de la durée d'une canalisation qui est de quatre-vingt ans.

A la page 8 du rapport, vous avez les investissements optimums qu'il faudra faire pour que notre réseau soit toujours optimum au point de vue remise en état, étant donné qu'à partir de quatre-vingt ans, les conduites doivent être changées. Nous nous apercevons sur ce schéma que pendant un certain nombre d'années nous pourrions investir 0,7% de la valeur à neuf chaque année, que cette valeur aura tendance à diminuer de 0,53% à 0,47% vers les années 2028, mais qu'à partir des années 2028, compte tenu des âges des canalisations, il faudra investir beaucoup plus. Ce sera 1,8 ou même 2,3%. De là se pose le problème des réserves pour les années 2028.

A la page 9, vous avez un schéma qui vous donne l'évolution dans le temps de la valeur de substance compte tenu des investissements en pour-cent de la valeur de ré-acquisition. La valeur optimum est bien de 50%. Nous nous apercevons que les investissements optimums que nous proposons pour les cinquante prochaines années gardent cette valeur aux environs de 55% ce qui prouve que nous ne faisons ni de la sur-qualité ou de la sous-qualité, ni du sur-investissement ou du sous-investissement.

A la page 11, vous avez le dernier schéma important qui concerne le taux d'amortissement. Le Service des communes impose un taux d'amortissement de vingt ans pour les canalisations d'eau, de quarante ans pour les TP et de dix ans pour les travaux faits pour la police. Ce document vous montre que par rapport à la durée de vie de quatre-vingt ans des installations d'eau, nous sur-amortissons. En effet, nous amortissons sur soixante ans. Cela ne sert à rien d'amortir trop vite. C'est ce que nous faisons avec les taux d'amortissements qui nous sont imposés. Vous constatez sur la courbe que nous pourrions très bien amortir en soixante ans, cela ne poserait aucun problème, nous aurions toujours une valeur différentielle positive. Donc la deuxième demande que nous devons faire au Service des communes, ce sont les réserves (dont j'ai parlé avant) et la valeur d'amortissement (dont je viens de parler maintenant) de telle façon d'éviter des réserves latentes. En fait, nous mettons de l'argent dans le sol, puisque nous sur-amortissons.

Voilà l'explication concernant les sur-investissements ou sous-investissements que nous faisons pour le réseau d'eau. Ce rapport a été accepté par la commission de l'énergie le 2 décembre 2004 à l'unanimité et par la commission des infrastructures le 12 janvier 2005 à l'unanimité. Ce n'est pas indiqué dans le rapport, parce que cela s'est passé le jour de l'impression du rapport.

Juste une petite remarque, la commission des infrastructures s'occupe du dicastère des infrastructures dans son ensemble : Gérance des immeubles, Service informatique, Service géomatique et Travaux publics.

J'en arrive aux questions de M. Rohrbach concernant la planification. C'est une question qui a été posée plusieurs fois. Il existe au sein de l'administration une commission inter-services et d'aménagements urbains, dite CISAMUR. Cette commission est formée de trois conseillers communaux et de leurs services, soit M. Laurent Kurth pour le Service de l'urbanisme, le Service économique, les TRN-TC, M. Michel Barben pour la police et moi-même pour les Travaux publics et SIM SA. Cette commission CISAMUR s'occupe de problèmes qui concernent ces différents services. Elle a une commission technique qui s'appelle CISAMUR-Technique dans laquelle il y a des représentants des TP, de SIM, des TRN-TC, de la police, des Espaces verts et du Service de l'urbanisme. C'est cette commission CISAMUR-Technique qui va planifier les travaux, compte tenu des besoins de tous les services. En particulier la planification vis-à-vis de la circulation, vis-à-vis des TRN-TC, sachant que les véhicules seront de plus en plus électrifiés, c'est-à-dire que nous aurons de moins en moins d'autobus. Nous pourrions couper de moins en moins de route avec caténaires. Il faut aussi savoir que travailler la nuit pour éviter de fermer une route a un coût que nous ne pouvons pas nous permettre. Il y aura aussi les problèmes concernant les aménagements à la fin des travaux avec le Service de l'urbanisme par exemple pour la réfection ou non des trottoirs, pour savoir si le profil d'un carrefour, à l'Etoile par exemple, change ou ne change pas (si nous devons modifier ou pas le carrefour). Comme je l'ai dit, nous tiendrons aussi compte des trottoirs, des pistes cyclables, des zones 30, et ainsi de suite. Tout cela se fera dans cette commission CIMAMUR-Technique. Et en particulier le chantier Numa-Droz. Pourquoi a-t-il été fait en deux ans ? C'est parce que c'est un chantier qui était suffisamment grand pour être fait en deux ans. Sinon, cela aurait duré trop longtemps, et en plus en 2006, nous attendons la fin du projet concernant la halle de gymnastique de Numa-Droz.

Contrôle de qualité, M. Rohrbach. A la fin de la dépose du bitume, la réponse est oui. Il y aura donc un contrôle de qualité pour être certain de la bien-facture du bitume.

Numa-Droz, je viens d'en parler.

La main-d'œuvre n'était pas jusqu'à présent activée. Elle l'est pour 2005-2006. Elle l'est essentiellement pour SIM SA. Elle ne l'est pas pour les TP. Pourquoi, est-ce que nous avons activé la main-d'œuvre ? Simplement, c'est une question d'amortissement. En mettant la main-d'œuvre dans le crédit, nous allons l'amortir en vingt ans, sinon, en la mettant dans le compte de fonctionnement, elle est amortie en une année. C'est la première raison. Maintenant, est-ce qu'elle est comptabilisée deux fois ? Non. Parce que le coût de la main-d'œuvre rentrera dans les recettes et sera déduit du mandat facturé par SIM à l'avenir. Donc il n'y a pas double main-d'œuvre. Vous ne votez la main-d'œuvre que lorsque vous votez le crédit.

Informé les sociétés du genre Cablecom et autres. J'en parlerai à la commission CISAMUR. Nous prendrons contact avec les sociétés (vous avez parlé de Cablecom, mais il y en a d'autres) pour éviter de faire deux fois les trous à la même place.

Mme Montandon concernant la planification CISAMUR, j'en ai parlé.

Le plan annexé, j'en ai aussi parlé.

Concernant les TC, l'accès au Locle, c'est ce que je viens de dire, dans la commission CISAMUR, il y a les représentants de la police pour la circulation, les représentants des TRN-TC pour que nous soyons bien d'accord avec le fonctionnement des bus pendant les travaux.

Avertir la population, oui, nous y penserons, de telle façon qu'elle puisse prendre ses dispositions.

A la page 12, le crédit déjà accordé (rue de l'Etoile). Le crédit 2002 n'a pas été utilisé, parce que les travaux ont été concentrés en 2004.

Concernant les comparaisons avec les autres collectivités, il faut savoir si nous sur-investissons ou pas. En valeur absolue, je vous l'ai bien expliqué, la valeur des investissements dépend de ce fameux camembert qui donne l'âge des conduites. C'est la référence, la base. Il faut là remercier nos prédécesseurs, parce que si nous avons des taux d'investissement qui vous paraissent élevés, mais qui sont en fait plus faibles que dans d'autres collectivités, c'est parce que nos prédécesseurs avaient su investir. Je suis convaincu, comme l'a dit Mme Gazareth, que nous avons un devoir de transmettre cette situation aux générations futures. En comparaison, la ville de La Chaux-de-Fonds en 2005-2006 a investi 0,7% de la valeur à neuf, soit Frs 2'700'000.-. Le Locle a investi 0,9%, soit Frs 1'066'000.- et la ville de Neuchâtel a investi Frs 10'000'000.- en cinq ans, ce qui correspond à 1,5% de la valeur à neuf. Ce genre de valeur est essentiellement dépendant de l'âge des conduites. Je répète, nous pouvons remercier nos prédécesseurs à La Chaux-de-Fonds qui ont su investir avec raison, de telle façon que nous avons aujourd'hui un taux d'investissement de 0,7% au plan de la valeur à neuf.

Moins investir serait contraire à ce que j'ai essayé d'expliquer. Nous pourrions moins investir pour les conduites d'eau, mais à ce moment-là, nous aurions un certain nombre de conduites qui dépasseraient au cours des années futures la barre des quatre-vingt ans; les fuites, les accidents et les ruptures de conduites augmenteraient et nous transmettrions à nos générations futures, à nos enfants, des taux d'investissement plus élevés pour rattraper ceux que nous n'aurions pas faits.

M. Laeng, vous avez parlé de transparence. C'est vrai, je vous remercie. Nous avons voulu être transparents. Vous avez parlé d'investissement pour l'avenir, c'est ce que j'ai essayé de démontrer, je vous remercie.

Concernant l'attribution des marchés publics, je demanderai de bien contrôler qu'il n'y ait pas plusieurs chantiers ouverts avec une personne sur chaque chantier et que nous avancions. J'ai déjà vu la planification, ce n'est pas prévu comme cela. Mais je sais qu'entre ce que nous voulons et ce qui arrive, il y a toujours une marge et nous serons sévères à ce niveau-là.

Le maître de l'ouvrage, le Conseil communal, donc la ville, sera responsable du chantier devant la population. C'est bien certain.

M. Willen, Numa-Droz et Etoile. Je viens d'en parler, c'est CISAMUR, la planification.

La main-d'œuvre, j'ai déjà expliqué pourquoi nous l'avions activée.

Mme Gazareth, je vous remercie de ce que vous avez dit, c'est exactement cela. C'est un engagement pour le futur. Nous devons entretenir. C'est vrai, c'est ce que je viens d'expliquer.

Regroupement SIM-TP. Evidemment, maintenant il n'y a plus qu'une casquette si j'ose dire, en tant que directeur des TP et président du Conseil d'administration de SIM SA, mais la collaboration au niveau de ces travaux se fait à CISAMUR-Technique comme je vous l'ai expliqué.

M. Nussbaumer, je crois que vous estimez que c'est une obligation de maintenir nos équipements. C'est ce que j'ai voulu expliquer. Je vous en remercie.

Je crois que j'ai répondu à toutes les questions. Je vous remercie de votre attention. Le Conseil communal vous demande de bien vouloir voter ces crédits.

Mme Fabienne Montandon, soc. : Je me suis peut-être mal exprimée, mais j'aurais voulu savoir s'il y avait encore d'autres crédits comme celui-là qui n'avaient pas été utilisés concernant d'autres dicastères.

M. Pierre Hainard, conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Honnêtement, chacun parle pour son église. Pour l'église qui me concerne, c'est le seul. Nous parlons bien des travaux SI-TP. Effectivement, il existe d'autres crédits qui ont été votés en 2004 et qui n'ont pas été consommés, si vous me permettez, en 2004. Typiquement le déménagement de Serre 23 et Rocher 1 a été voté en 2004 et pas dépensé en 2004, puisqu'il le sera en 2005. Je ne peux pas vous donner toute la liste concernant la Commune, mais je pense que vous l'aurez à la commission financière.

M. Daniel Nussbaumer, UDC : J'aimerais encore insister pour les délais des travaux. Là, je rejoins quelques intervenants. C'est vrai que c'est toujours très ennuyeux pour tout le monde dans cette salle, pour toute la population d'avoir des rues qui sont fermées pendant des mois. J'insiste auprès des entreprises qui vont travailler sur ces chantiers. Je sais que ce n'est pas toujours facile, qu'il y a des choses qui nous échappent, mais je voudrais bien insister sur le fait que nous leur demandions de faire au plus vite, que cela se passe le plus rapidement possible. Merci.

M. Pierre Hainard, conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Sachez, M. Nussbaumer, que dans ma conviction, un chantier qui traîne est un mauvais chantier !

M. Claude Heimo, lib.-PPN : J'ai quand même quelques doutes. Il est vrai que nous devons maintenir les infrastructures, voire les améliorer, parce que nous avons certainement des conduites qui vieillissent. Mais par rapport à la population locale, lorsqu'on annonce un budget déficitaire de plus de 18 millions, lorsqu'on prévoit un compte déficitaire pour 2004 de près de 21 millions - si j'ai bien entendu, en tout cas d'après les bruits qui courent dans les coulisses - il me semble que réinvestir 6,5 millions aujourd'hui, lors de la première séance après la votation du budget, c'est très mal venu. Je propose que nous repassions cet objet de l'ordre du jour dans une année ou deux ans, parce qu'à mon avis, ce n'est pas valable et ce n'est pas crédible à l'heure actuelle par rapport à notre population.

M. Pierre Hainard, conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Je suis d'accord que nous pouvons ne pas investir pour les canalisations d'eau. Ce faisant, nous prendrions une responsabilité vis-à-vis de l'avenir et j'estime que nous n'avons pas le droit de prendre ce risque. C'est une politique d'investissement qui correspond à ce fameux camembert des âges qui nous fait investir, de telle façon que la valeur de substance (pour prendre des termes techniques) soit environ de 50% de la valeur de ré-acquisition, donc que nous ayons donné une répartition de l'âge des conduites (que nous en ayons autant qui ont entre zéro et vingt ans - qu'entre vingt et quarante ans - qu'entre quarante et soixante ans - qu'entre soixante et quatre-vingt ans), qu'il y ait une répartition la plus équitable possible de façon qu'il n'y ait pas tout d'un coup des sur-investissements. Je pense que c'est une tâche que nous avons. Une ville qui ne croit pas à son avenir est à mon sens une ville qui n'a pas d'avenir.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Je vous remercie. Je vais vous poser la question M. Heimo, si vous combattez l'entrée en matière par votre intervention sur le rapport.

M. Claude Heimo, lib.-PPN : Non, je ne combats pas l'entrée en matière, simplement je donnais un avis.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Donc le débat de l'entrée en matière n'étant pas combattu, je vous propose que nous passions à la deuxième lecture pour l'adoption des différents articles..

La demande de crédit est acceptée par 35 voix contre 1.

**VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS****RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

à l'appui de la reconduction d'un droit de superficie
sur le bien-fonds D9836 du cadastre de La Chaux-de-Fonds
en faveur de Cablecom GmbH

(du 12 janvier 2005)

AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 5 mai 1964, votre Conseil adoptait à l'unanimité un arrêté autorisant le Conseil communal à constituer un droit de superficie pour une durée de 40 ans, en faveur de la société CODITEL SA à Genève. Ce droit avait été octroyé pour le prix en versement unique de CHF 5.- le m² et ceci pour la construction d'un pylône d'antennes collectives réceptrices de télévision et de radio en fréquence modulée.

Cette société avait été autorisée à installer et exploiter sur le territoire communal un réseau de télédistribution et à cet effet, après plusieurs mois de pourparlers, une convention avait été signée avec la Commune de la Chaux-de-Fonds le 21 avril 1964.

Ce droit de superficie est arrivé à échéance le 30 juin 2004 et le Conseil communal a, dès cette date, entamé des négociations avec Cablecom GmbH, société ayant racheté CODITEL SA. Cette entreprise désire en effet reconduire un nouveau droit de superficie pour une même période de 40 ans, sur le même bien-fonds D9836 du cadastre de la Chaux-de-Fonds et toujours sur la surface totale du bien-fonds 9835 (2771 m²) du même cadastre (voir annexe 2). La motivation de la société pour la reconduction de ce droit distinct et permanent, subsiste bien que les installations existantes situées à Capel 25 (voir annexe 1) ne soient utilisées plus que par le distributeur SUNRISE et par les gardes frontières.

Le nouveau montant a été déterminé par une indexation à ce jour du prix au m² de l'époque. Ceci correspondait fin octobre 2004 à un renchérissement de 247,5 % donnant un prix actualisé à CHF 17,40 au m² soit CHF 48'215.40 pour les 2'771 m².

Le Conseil communal a décidé de demander un prix forfaitaire de CHF 50'000.-- pour le renouvellement de ce droit de superficie. Ce prix a été proposé aux membres de la direction de l'entreprise et le Conseil communal a obtenu leur accord pour cette proposition. D'un commun accord, il a été décidé de faire courir rétroactivement le droit de superficie depuis le 1^{er} janvier 2005 et de fixer son échéance au 31 décembre 2044.

La Commission des Infrastructures aura été informée de ce rapport lors de sa séance du 12 janvier 2005.

Par l'acceptation de ce rapport, votre Conseil montrera la volonté de poursuivre ses efforts pour favoriser le développement de notre ville.

Au vu des explications qui précèdent, nous vous remercions Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter l'arrêté suivant :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente:
Claudine Stähli-Wolf

Le Chancelier:
Sylvain Jaquenoud

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal
arrête :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à constituer un droit de superficie, bien-fonds D9836 du cadastre de la Chaux-de-Fonds, d'une durée de 40 ans à partir du 1^{er} janvier 2005, sur la surface totale du bien-fonds 9835 du même cadastre, en faveur de Cablecom GmbH, pour le prix forfaitaire de CHF 50'000.-.

Article 2.- Le Conseil communal est autorisé à grever le terrain concerné de toutes servitudes nécessaires à cette transaction immobilière et fixera dans l'acte authentique les conditions de la vente.

Article 3.- Le Conseil communal signera l'acte authentique relatif à cette transaction immobilière.

Article 4.- Tous les frais d'actes, de plans, d'extraits de cadastre, de bornage etc., sont à la charge de l'acquéreur.

Article 5.- Le produit de cette transaction immobilière sera comptabilisé au compte d'exploitation du Service financier.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

M. Marc-André Nardin, rad. : Le rapport du Conseil communal nous interpelle non pas quant aux propositions concrètes qui sont faites pour la reconduction de ce droit de superficie, mais quant à la procédure d'une part et aux explications données pour aboutir au résultat formulé d'autre part.

Quant à la procédure, nous faisons humblement remarquer au Conseil communal (je dis bien humblement) qu'à l'heure actuelle, le droit de superficie du 5 mai 1964 est éteint, et qu'en conséquence, Cablecom GmbH utilise la surface de l'article 9835 du cadastre de La Chaux-de-Fonds sans aucun droit ! En d'autres termes, l'échéance du 30 juin 2004 aurait dû être respectée en ce sens que le Conseil communal aurait dû prendre ses dispositions pour nous proposer des solutions avant cette date. Si, dans le présent cas, comme cela sera démontré ci-après, ce retard ne présente pas trop d'inconvénients, néanmoins, dans d'autres circonstances, cela pourrait être catastrophique. Ce constat nous amène donc à poser la question suivante au Conseil communal : pourquoi avoir attendu ? En général, y a-t-il un échéancier connu des droits de superficie au niveau de l'administration communale ?

Quant à la solution envisagée, le rapport du Conseil communal est extrêmement laconique puisqu'il n'envisage qu'une seule hypothèse, à savoir reconduction du droit de superficie avec indexation du montant de la rente capitalisé et payable en une seule fois. Selon renseignements pris auprès du Registre foncier, à l'échéance du 30 juin 2004, si le droit de superficie n'était pas reconduit, selon les clauses mêmes du contrat qui avait été signé le 5 mai 1964, son bénéficiaire, à savoir Cablecom, devait rendre les terrains libres de toute construction à la commune de La Chaux-de-Fonds. En d'autres termes, démolir ce qu'il avait construit et à ses frais. Le rapport du Conseil communal ne nous dit pas si cette solution a été envisagée. Si, dans le cas présent, une autre solution que celle choisie par le Conseil communal n'est à notre avis guère possible, la question doit néanmoins être posée systématiquement lors de l'échéance de chaque droit de superficie. On a un peu l'impression "qu'on prend les mêmes et qu'on recommence". Le parti radical n'admet pas ce mode de faire ne prenant pas en compte toutes les hypothèses possibles.

Nième réflexion. Le terrain en question est situé en zone agricole selon renseignements pris auprès du Service de l'urbanisme de la ville de La Chaux-de-Fonds. Vous voyez que je me suis renseigné, de sorte que je ne me suis pas trompé. On ne peut donc pas construire autre chose qu'un bâtiment agricole à moins que la construction ne date d'avant le règlement d'aménagement. Si cela était le cas pour la construction érigée en 1964, cela n'est plus le cas maintenant. Ainsi, seule une attribution agricole étant possible, la rente obtenue par m² soit Frs 50'000.- divisé par 40 divisé par 2'271 est plus que respectable, soit Frs 0,45 centimes du m². Rappelons que la valeur de rendement pour des pâturages oscille entre Frs 0,25 et Frs 0,30 centimes du m². Donc Madame, Messieurs, les membres du Conseil communal vous faites bien vendre la prairie, mais parce qu'elle est sous forme de prairie. Mais on eût pu imaginer dézoner cette parcelle et l'affecter à d'autres projets. L'argument selon lequel "votre Conseil montrera la volonté de poursuivre ses efforts pour favoriser le développement de notre ville" nous semble fallacieux.

En effet, se pose la dernière question que nous vous adressons, Madame, Messieurs, les membres du Conseil communal. On nous dit que le bénéficiaire du droit de superficie n'est en réalité pas son véritable utilisateur. En effet, Cablecom n'a plus besoin de ce droit de superficie. Elle n'est donc qu'une société qui agit au nom d'intermédiaire, entre d'une part le Conseil communal et d'autre part l'entreprise générale et le corps des garde-frontières. N'aurait-on pas eu avantage à traiter directement avec ces gens-là ?

Toutes les questions posées ci-dessus démontrent que le Conseil communal se doit de définir une véritable politique en matière de droit de superficie, et non pas d'agir au coup par coup, en particulier, une véritable politique quant à la reconduction des droits de superficie venus à échéance.

C'est pourquoi le parti radical demande expressément, par le biais du postulat qui a été déposé ce soir, qu'une telle réflexion soit menée. Le postulat ne sera pas autrement développé, parce qu'à mon avis, toutes les réflexions que je viens de vous tenir sont un appui même à ce postulat.

Je vous remercie beaucoup de votre attention.

M. Claude-François Monnat, UDC : Après lecture du rapport concernant le droit de superficie à Cablecom, plusieurs questions se posent, car même si le prix au mètre carré a été actualisé, cela fixe le montant minimum qui peut être demandé. Alors pourquoi ne pas mettre ce droit en offre publique et ainsi obtenir des surenchères ? Ce ne serait pas non plus un manque de volonté envers les efforts de développement de la ville que de refuser ce rapport, mais une logique que de rechercher le meilleur rapport financier de la part des sociétés de télécommunication, au vu des bénéfices générés par celles-ci.

Le groupe UDC prendra sa décision après avoir entendu les réponses aux questions suivantes : Au cas où ce droit de superficie ne serait reconduit, à qui appartiennent les installations fixées sur cette parcelle ? La ville peut-elle les racheter ? Pourquoi un bail si long (quarante ans), alors qu'aujourd'hui, le monde de la communication bouge très rapidement ? Comme Cablecom n'utilise pas à ses propres fins l'antenne, mais sous-loue ses services, est-ce que ce droit de superficie a été offert à d'autres partenaires commerciaux - offres publiques ? Ce droit sera-t-il transmissible ? Merci.

M. Didier Leuba, lib.-PPN : Je me pose une question. Comment peut-on présenter un rapport au mois de janvier 2005, alors que son échéance était au 30 juin 2004 ?

Dans le rapport de reconduction d'un droit de superficie sur le bien-fonds D9836 du cadastre de La Chaux-de-Fonds en faveur de Cablecom, le montant proposé nous semble faible en rapport à l'utilisation de ce terrain.

Pouvez-vous nous dire si cette superficie est dézonée ou est encore en terrain agricole ? Si tel est le cas, comment avons-nous pu implanter une construction de ce genre sur du terrain agricole ?

Nous aimerions savoir quand le Conseil communal nous donnera des explications sur la politique qu'il entend mener avec les droits de superficie qui arriveront à échéance durant cette législature.

Après les réponses du Conseil communal, le groupe libéral-PPN donnera sa position. Je vous remercie de votre attention.

Mme Pascale Gazareth, POP : Pas de question particulière du POP, mis à part, pourquoi quarante ans et pas une autre durée. Mais sinon, le groupe POP acceptera le rapport.

M. Philippe Lagger, Les Verts : Les Verts accepteront le rapport, tout en précisant qu'ils pensent que le droit de superficie reste une bonne solution à long terme - pas uniquement dans ce cas, mais en général - dans la mesure où la commune peut conserver des terrains qu'elle pourrait mettre à disposition dans le futur. Merci.

Mme Katia Babey Falce, soc. : Le parti socialiste acceptera la reconduction du droit de superficie en faveur de Cablecom. Par contre, nous profitons de ce rapport pour demander si le Conseil communal a fixé des règles sur la pose d'antennes de téléphonie en ville, et ce évidemment afin de protéger la population des nuisances possibles qui sont liées aux ondes émises par ces antennes. Je vous remercie.

M. Pierre Hainard, conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Je vous remercie de l'intérêt que vous avez porté à ce rapport. J'aimerais dire quelques mots concernant le droit de superficie. Il a une durée légale de trente à nonante-neuf ans. En ville de La Chaux-de-Fonds, nous choisissons des durées de trente, quarante, septante et nonante ans, généralement. Le droit de superficie peut être reconduit. Là, je vous donne les écrits qu'il y a au Registre foncier. *En cas de reconduction, le superficiaire devra payer une indemnité globale (ou une rente annuelle) fixée en tenant compte de la durée du renouvellement et correspondant à la valeur du sol à cette époque, sans que cette valeur puisse excéder le prix des terrains mis à disposition par la commune en des circonstances semblables.* C'est le droit de reconduction. Il y a aussi tout un article concernant l'extinction du droit de superficie, qui dit : *En cas de non-renouvellement du droit de superficie à l'expiration de sa durée et si les parties ne peuvent pas se mettre d'accord pour l'achat du terrain par le superficiaire, les diverses constructions et installations sises sur la parcelle font retour à la commune qui devra les payer.* En cas de contestation, il y a un for juridique qui est donné. Je ne vous le lis pas, mais c'est prévu.

Si je prends le cas de Cablecom GmbH qui nous concerne aujourd'hui, il était inscrit effectivement, M. Nardin, vous avez complètement raison, qu'à l'expiration du droit, et si les parties ne peuvent s'entendre sur sa reconduction ou sur la vente pure et simple du terrain, Coditel, maintenant Cablecom GmbH enlèvera à ses frais les installations qu'il aura établies sur le fonds. Parfaitement exact. Ici, nous répondons à la question, s'il n'y a pas de reconduction du droit de superficie, Cablecom GmbH devrait détruire ou remettre en état le terrain dont nous parlons.

Concernant Sunrise, dont nous parlons beaucoup dans ce rapport, Sunrise a eu un contact bien avant la fin du droit de superficie avec le géomètre communal, lequel géomètre a annoncé à Sunrise que le droit de superficie arrivait à échéance en juin 2004. Sunrise n'a marqué aucun intérêt et n'a jamais repris contact.

Je pense que je peux maintenant passer aux diverses questions. Concernant la procédure, nous sommes effectivement en retard par rapport à l'échéancier. La

convention qui sera signée avec Cablecom indique qu'il y aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005. Il n'empêche que, c'est vrai, il manque six mois (de juin 2004 à décembre 2004). Alors le droit de dénonciation intervenait jusqu'au 30 mars 2004. Ensuite, comme il n'y a pas eu de dénonciation, le Conseil communal a pris contact avec Cablecom pour dire que nous reprendrions contact avec eux vers la fin de l'année, étant donné qu'il y avait d'autres urgences. Je suis parfaitement conscient qu'il y a eu un délai trop long. Il y avait d'autres urgences et un nouveau conseiller communal qui reprenait le dicastère; il y a eu un problème de délai. Mais ce délai se ressentira dans quarante ans, à l'échéance.

Y a-t-il un échancier au niveau des droits de superficie ? La réponse est oui. Nous avertissons cinq ans à l'avance lors de l'extinction du droit de superficie.

Vous m'avez posé la question de la reconduction à Sunrise. Comme je l'ai dit, Sunrise n'a marqué aucun intérêt à ce droit de superficie suite aux contacts que le géomètre communal a eus avec cette société.

Concernant la zone agricole, c'est exact, M. Nardin, c'est une zone agricole; vous avez parfaitement raison. Dézoner la parcelle : le Service de l'urbanisme qui a été contacté n'a pas marqué une volonté de vouloir dézoner cette parcelle.

Cablecom GmbH agit en intermédiaire. En fait, Cablecom a cette antenne. Elle ne l'utilise plus pour la télévision, parce cela passe sous le tunnel par fibre optique. Elle travaille avec Sunrise et les garde-frontières. A mon avis, cela ne concerne pas le Conseil communal. Donc Cablecom a un droit de superficie, il a une antenne et il travaille avec Sunrise et les garde-frontières. Je rappelle que Sunrise n'a jamais marqué d'intérêt pour cette parcelle, parce que l'antenne aurait été détruite. Le Conseil communal a pris acte du postulat qui demande la politique du droit de superficie.

M. Monnat, vous pensez que le prix aurait pu être plus élevé que Frs 50'000.-. Oui, cela aurait pu être plus, cela aurait pu être moins. Cela a été discuté et nous avons admis que l'antenne avait moins d'objectif, puisque aujourd'hui les entreprises comme Sunrise ont des antennes beaucoup plus petites, des paraboles. Ils avaient cette antenne à disposition avec laquelle ils travaillent. Ils l'ont, ils l'utilisent. C'est le problème de Cablecom GmbH. Les Frs 50'000.-, c'est le prix d'une négociation, cela nous paraissait un prix raisonnable. Evidemment, nous aurions pu monter à Frs 60'000.- à Frs 70'000.-, mais dans toute discussion, il y a un juste prix. Nous avons estimé que Frs 50'000.- était un juste prix.

Quant à faire des offres publiques, je ne vois pas très bien comment nous pourrions faire des offres publiques pour un droit de superficie. Non, s'il y a des gens qui s'intéressent, je pense que nous pouvons discuter, mais comme il n'y a pas eu d'intérêt, à part Cablecom, il était normal que nous reconduisions le droit de superficie.

Les installations, nous vous en avons parlé. Si le droit de superficie n'avait pas été reconduit, les installations auraient dû être détruites par Cablecom.

Longueur du bail, je vous ai expliqué, normalement c'est de trente à nonante-neuf ans. Quarante ans, c'est plutôt un bail court.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : C'est un débat court, M. le conseiller communal.

M. Pierre Hainard, conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Oui, je serai beaucoup plus rapide.

M. Leuba, l'échéance. J'y ai aussi répondu.

Concernant la politique du droit de superficie, nous vous répondrons.

Mme Gazareth, quarante ans, je vous ai expliqué, c'est trente, quarante, septante et nonante, donc quarante, c'est plutôt bas.

M. Lagger, vous dites que le droit de superficie est une bonne solution. C'est aussi mon avis, parce que la commune garde la maîtrise des terrains.

Mme Babey, vous m'avez posé une question sur la politique concernant la pose d'antennes dans la commune. Il y a un formulaire à remplir pour l'installation d'antennes de téléphonie mobile. Cette demande passe par le Service de l'urbanisme, par le Service d'hygiène (qui fait des contrôles au point de vue de la santé), par la police des constructions et si nous sommes en zone agricole, par le Service de l'aménagement du territoire. Tous ces services donnent leur aval ou non selon les problèmes rencontrés.

Je crois avoir répondu à toutes les questions et je vous remercie par avance de bien vouloir accepter ce rapport.

M. Marc-André Nardin, rad. : Je ne vais pas en tant que juriste ramener mon glaïeul. Je crois que dans une assemblée telle que la nôtre, du point de vue juridique, si quelque chose se dit qui n'est pas exactement la représentation de la loi, le juriste qui connaît la question c'est-à-dire qui a des qualifications de notaire, se doit d'intervenir.

Un droit de superficie n'a pas forcément de trente à nonante ans. Vous caractérisez là, M. le conseiller communal, un droit de superficie distinct et permanent qui est inscrit en tant que tel au Registre foncier et qui peut faire l'objet d'une cédula hypothécaire. Un droit de superficie, c'est une servitude de conclure sur le fonds d'autrui qui peut fort bien avoir une durée de dix ans, de quinze ans, de vingt ans ou de trente ans. Il devient distinct et permanent et en fait redevenir une cédula hypothécaire à partir de trente ans jusqu'à effectivement une durée de nonante ans. Donc ne dites pas que nous sommes contraints d'octroyer trente ans si nous avons un contrat de droit de superficie ; je pense que telle n'était pas votre intention. Nous pouvons très bien nous limiter à une durée inférieure. Premier point.

Deuxième point concernant la reconduction d'un droit de superficie. Ce n'est pas un contrat de bail. Il est expressément prévu dans le code civil que toutes les clauses qui sont incluses dans un droit de superficie ne donnent en aucun cas le droit à une reconduction, parce que sinon, c'eût été complètement vider la notion de droit de propriété d'absolument tout qualificatif juridique. Donc, dans le cas présent, lorsque le droit arrive à échéance au 30 juin 2004, il n'y a simplement plus rien. Il n'y a pas de reconduction, il n'y a pas de période transitoire. Nous sommes maintenant avec ce droit dans une zone de non-droit. Nous avons un occupant du terrain sans suite juridique. Et c'est pour cela que j'ai déposé mon postulat. C'est que même si vous avertissez le bénéficiaire de trois à cinq ans à l'avance - et je vous en remercie, parce que peut-être quelques fois, on peut l'oublier - néanmoins, il est fondamental pour le Conseil communal de se poser la question longtemps à l'avance de la politique qu'il

va appliquer en matière de sa reconduction. C'est pour cela que j'ai déposé mon postulat. La réponse que vous nous donnez, M. le président, Mesdames et Messieurs, démontre bien qu'il y a besoin de clarifier le débat en matière de reconduction de droit de superficie. Je ne veux pas faire du dogmatisme ce soir, surtout pas, je ne mets pas en cause le droit de superficie, je pose simplement la question de la définition de la politique de reconduction du droit de superficie, parce que le rapport qui nous est présenté ce soir par le Conseil communal n'est pas un phénomène de clarté. C'est tout ce que je demande.

Monsieur le conseiller communal, vous ne vous êtes pas prononcé à propos de mon postulat. J'espère que vous pourrez l'accepter, parce qu'il me semble indispensable, mais nous entrons dans un débat ultérieur à ce sujet.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Ce sera dans un deuxième débat, parce que nous allons déjà accepter le rapport puis après le postulat.

M. Didier Leuba, lib.-PPN : Certaines personnes du parti libéral-PPN refuseront le rapport, parce qu'il est interdit de construire quelque chose sur du terrain agricole qui n'a rien à voir avec l'agriculture. Parce que la ville de La Chaux-de-Fonds n'est pas au-dessus des lois.

M. Pierre Hainard, conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Quand l'antenne a été construite, le terrain n'était pas en zone agricole. C'est après sa construction qu'il a passé en zone agricole. J'admets l'illégalité de M. Nardin concernant les délais. J'en prends acte. Mais concernant la zone agricole, je confirme que cette zone a été sanctionnée en zone agricole après la construction de l'antenne.

M. Claude-François Monnat, UDC : Je recommanderais aux membres du groupe UDC de refuser le rapport, car trop de zones restent floues dans ce rapport.

M. Laurent Iff, lib.-PPN : Deux - trois points me surprennent quand même. Dans la situation actuelle de la ville, où nous sommes plutôt en train de rechercher des fonds plutôt qu'autre chose, puisque nous essayons d'économiser par tous les bouts, voire peut-être même d'augmenter les impôts, il me semble que là, nous sommes en train de faire un énorme cadeau à Cablecom. Nous sommes en train de dire que pour Frs 50'000.- Cablecom va s'octroyer un droit pour quarante ans, de relouer son antenne à Sunrise, c'est-à-dire Frs 1'250.- par année. Alors que Sunrise n'ait pas montré d'intérêt pour passer directement le contrat avec la ville, c'est quelque chose; cela veut peut-être dire que Sunrise est tout à fait d'accord de payer le prix qu'a fixé Cablecom. Par contre, ce qui me surprend, c'est que la ville n'ait pas directement contacté Sunrise pour faire une contre-offre. Là, nous n'avons pas cherché à rentabiliser un terrain qui est à mon avis dans une zone stratégique, puisque je pense que l'antenne qui est placée là-haut par Sunrise doit couvrir quasiment toute la surface de la ville. Là nous n'avons pas cherché, nous avons dit : "Sunrise OK, ils ne sont pas intéressés, on reconduit, cela fait 250% d'augmentation". C'est superbe. Mais nous sommes en train de faire un énorme cadeau à Cablecom. Nous ne devons pas faire le cadeau à Cablecom, nous devrions essayer d'engranger un petit peu plus

d'argent pour la ville. C'est peut-être Frs 50'000.-, mais par année. Pour exactement les mêmes nuisances, pour exactement la même implantation de l'antenne. Là, nous n'avons pas cherché à rentabiliser ce terrain. Quand nous disons que le problème est chez Cablecom de démonter l'antenne ou pas. Si nous approchons Cablecom, si nous leur disons : "Ecoutez, maintenant, vous n'avez plus de droit sur ce terrain, vous devriez démonter votre antenne au vu du contrat que nous avons signé avec vous en 1964, nous vous faisons une fleur, nous la laissons là". Ils laissent leur antenne, ils n'ont pas de frais pour démonter et nous nous approchons de Sunrise. Et nous négocions un contrat de manière un peu différente. La ville va peut-être pouvoir engranger plus d'argent. Je suis assez surpris des réponses qui ont été données par le Conseil communal. Il semble que vous avez simplement reconduit, que vous louez un terrain là-haut qui va être utilisé à des fins commerciales au prix du pâturage. Je vous remercie.

M. Pierre Hainard, conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Comme je l'ai dit, le résultat des Frs 50'000.- est le résultat d'une négociation. Nous aurions sûrement pu demander plus. Nous pouvons admettre que c'est peu, nous pouvons aussi admettre que ce sont Frs 50'000.- qui rentrent immédiatement dans la caisse communale. Parce que j'insiste, Sunrise n'a pas montré d'intérêt. Si jamais Sunrise ne pouvait plus utiliser cette antenne, il est vraisemblable qu'il aurait trouvé une autre technique, une parabole, des moyens modernes, différents. Vous trouvez que Frs 50'000.-, ce n'est pas assez. Je dis que c'est une appréciation raisonnable. Cela a été admis par le Conseil communal. C'est un chiffre que nous avons admis comme raisonnable. Cela a aussi été admis par Cablecom. C'est une négociation. Chacun fait un effort, et c'était Frs 50'000.-.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Je vous remercie. Si la parole n'est plus demandée, nous pouvons passer au vote de cet arrêté. Le débat en matière n'étant apparemment pas contesté, mais le vote sera contesté, je vous propose de passer au vote de cet arrêté.

Le rapport est accepté par 21 voix contre 14.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Nous sommes maintenant en présence d'un postulat. M. Nardin, vous avez dit qu'il était déjà suffisamment développé. Voulez-vous reprendre la parole ?

Postulat de M. Marc-André Nardin et consorts

Le parti radical demande au Conseil communal de définir les lignes de sa politique en matière de droits de superficie, spécialement lorsque ceux-ci arrivent à échéance.

Les questions suivantes devront être plus spécifiquement abordées :

- tenue d'un échancier de tous les droits de superficie accordés par la collectivité publique ;
- obligation d'informer le Conseil général de l'échéance des droits de superficie au moins deux ans à l'avance ;

- obligation d'informer le Conseil général sur les deux éventualités possibles, soit reconduction du droit de superficie et ses conséquences, non-reconduction du droit de superficie et ses conséquences
- obligation pour le Conseil communal d'informer le Conseil général sur la possibilité de vente du bien-fonds ayant été l'objet du droit de superficie.

M. Marc-André Nardin, rad. : Le débat de ce soir démontre abondamment qu'une vraie réflexion doit être menée concernant la reconduction du droit de superficie. Elle doit être menée au niveau des procédures, au niveau des échéances, au niveau des principes adoptés et aussi au niveau des éléments économiques. Nous nous apercevons ce soir que la réponse du Conseil communal à propos du prix de la reconduction du droit de superficie est simplement le résultat de la négociation. Mais comment est-ce que nous avons quantifié ce prix ? Le prix, c'était le coût de la démolition de l'antenne et de la démolition des bâtiments plus le bénéfice net qui allait être réalisé par Cablecom pendant quarante ans vis-à-vis de son sous-traitant. C'est le prix de la négociation. Nous avons un peu l'impression qu'au niveau du Conseil communal, il n'y a pas des principes très clairs qui définissent les reconductions du droit de superficie. Donc je demande à votre Conseil d'approuver ce postulat qui nous permettra d'y voir plus clair. Je vous rappelle qu'à la séance du budget je crois, j'étais déjà intervenu à propos du droit de superficie et j'avais déjà demandé qu'une réflexion soit menée. Le Conseil communal m'avait répondu qu'effectivement une réflexion serait menée concernant les terrains objets du droit de superficie, de savoir dans quelle mesure nous pouvions transformer en liquidités ces véritables petites fortunes, ce capital qui dort ici au niveau de notre ville. Cette réflexion doit être menée. C'est dans ce sens-là que je demande que ce postulat soit adopté par votre Conseil. Je vous remercie de votre attention.

M. Pierre Hainard, conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Le Conseil communal accepte le postulat. Il est clair qu'il faut préciser ce problème de droit de superficie. Les questions suivantes devront être spécifiquement abordées. Il y a celles-là, il y en aura d'autres. Nous sommes d'accord. Peut-être que le problème des deux ans, c'est une proposition que vous faites, pourra être différent, mais l'étude sera faite.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Merci. Le postulat étant accepté par le Conseil communal et s'il n'y a pas d'opposition dans les salles, il sera accepté. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Ce n'est pas le cas, donc le postulat du parti radical est accepté par le Conseil communal.

Je vais vous proposer actuellement une pause. Faire un intermède musical, non, mais de session, oui - RIRES - pour la raison suivante : concernant les manifestations qu'il y a eu lors du congrès de l'UDC, nous sommes en présence de quatre interpellations, dont une avec clause d'urgence. Je vous propose que les groupes, pendant la pause, se réunissent pour savoir si vous acceptez que ces quatre interpellations puissent être traitées par le Conseil communal en même temps. Bien entendu, dans la mesure où la clause d'urgence était acceptée. C'est un élément dont

nous devons tenir compte. Si la clause d'urgence est traitée, le Conseil communal doit déjà donner une réponse ce soir.

Ensuite, la photocopieuse n'a pas suivi l'ensemble de vos textes. Donc nous allons aussi devoir faire une petite pause pour recevoir toutes les feuilles que vous avez déposées ce soir, pour pouvoir vous les donner, puisqu'il y a eu une deuxième interpellation urgente.

Petite remarque, je dirais comme Godard "Si vous m'avez compris, c'est certainement que je me suis mal exprimé!". J'ai proposé un débat court qui est devenu long, et un débat long qui est devenu court ce soir. Voilà, une pause mi-longue (dix minutes) ! RIRES.

PAUSE

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Nous continuons notre ordre du jour. Nous avons terminé par rapport à l'ordre du jour les rapports du Conseil communal. Nous espérons entamer quelques motions, mais avant, nous avons les interpellations urgentes, aussi je vous propose que nous prenions la première interpellation urgente. Elle est déposée par l'UDC. Vous voulez bien développer la notion d'urgence, s'il vous plaît.

M. Julien Semperboni, UDC : La clause d'urgence est simplement ici afin que l'interpellation soit traitée rapidement, car la réponse n'aurait pas lieu d'être dans les mois à venir. Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud.

M. Michel Barben, conseiller communal (Population, sécurité et environnement) : Non pas que le Conseil communal ne veuille pas répondre, mais il y a de nombreuses questions au vu des interpellations posées et il apparaît que le Conseil communal doit y répondre le plus complètement possible. Raison pour laquelle, nous nous opposons à l'urgence pour préparer des réponses circonstanciées, bien que nous puissions répondre à la plupart des questions ce soir.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Est-ce que quelqu'un désire encore s'exprimer sur la notion d'urgence avant que nous passions au vote ?

M. Pierre-Alain Borel, soc. : Il nous apparaît que les questions évoquées ici par les différents groupes sont des bonnes questions qui méritent - j'espère en tout cas - des bonnes réponses. C'est pourquoi nous sommes favorables au fait de laisser du temps au Conseil communal pour qu'il puisse nous donner les bonnes réponses.

Mme Eva Fernandez Aeberhard, POP : Mon idée était d'éviter d'avoir à traiter toute une interpellation à la séance des comptes, puisqu'il serait possible d'envisager l'urgence. Le Conseil communal a le droit, je crois, pour les interpellations, de repousser à la séance prochaine. Peut-être pas à la séance de relevée, mais à la séance suivante.

Mme Valérie Schweingruber, lib.-PPN : Notre groupe pense que c'est effectivement une bonne idée que de reporter à la séance prochaine, ce qui permettra au Conseil communal de se préparer suffisamment.

M. Philippe Lagger, Les Verts : Les Verts sont pour traiter cette interpellation lors de la prochaine séance. Pas celle de relevée, mais la suivante.

Mme Sylvia Morel, rad. : Nous ne sommes pas contre cette façon de procéder, donc de traiter cette interpellation lors de la prochaine séance.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Cela veut donc dire qu'elle ne sera pas traitée lors de la séance de relevée, puisqu'à cette séance nous ne traitons que les motions. S'il y a une proposition qui va dans ce sens, elle vous sera faite, mais cela veut dire que nous devons voter l'urgence pour accepter que le Conseil communal reporte cela à la prochaine séance; sinon elle vient dans l'ordre du jour normal.

M. Michel Barben, conseiller communal (Population, sécurité et environnement) : Bien qu'il n'y ait pas urgence, parce que la manifestation s'est déjà passée, nous acceptons les propositions qui disent qu'il sera répondu à cette interpellation lors de la prochaine séance ordinaire.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Très bien. Il n'y a pas besoin de passer...

M. Daniel Musy, soc. : Je voudrais rappeler l'art. 45 pour dire ce qu'est une interpellation. C'est une demande d'explications adressée au Conseil communal sur n'importe quel objet. J'ai parcouru avec attention l'interpellation de l'UDC, je n'ai vu aucune demande d'explications sur quoi que ce soit.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Merci. Est-ce que vous souhaitez un débat sur ce sujet ? C'est important. Si le contenu même de l'interpellation n'est pas compris dans une interpellation, nous ne pouvons pas la traiter. Cela veut dire que c'est une remarque.

M. Daniel Musy, soc. : Le groupe UDC confond interpellation et diatribe. RIRES. Ce sont deux choses totalement différentes.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Beau cas d'école. Par contre, les autres sont des véritables interpellations, selon vous. Est-ce que l'UDC veut se prononcer sur ce sujet ? Dans un tel cas, elle n'est pas recevable.

M. Marc-André Nardin, rad. : C'est une question de procédure. Là, vous êtes en train de commenter un débat au fond, alors que nous avons décidé de reporter à la prochaine séance.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Tout à fait. Mais le problème vient en amont, puisque nous avons à nous prononcer sur l'urgence d'une interpellation, qui en fait n'est pas une interpellation. Vous comprenez le problème ?

M. Julien Semperboni, UDC : Il y a quand même deux questions sur mon interpellation.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : D'accord ! J'en déduis après ces différentes remarques que toutes ces interpellations seront traitées par le Conseil communal lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil général. Ce sont là vos vœux et c'est le vœu aussi du Conseil communal. Je vous remercie.

Nous pouvons passer à la deuxième interpellation. Interpellation urgente déposée par le groupe libéral-PPN.

Mme Valérie Schweingruber, lib.-PPN : L'urgence est effectivement définie pour obtenir une réponse rapide. L'article que j'ai pris dans cette interpellation faisait suite à un article qui était paru en décembre. Nous en avons parlé lors de la séance du budget. Finalement comme plusieurs questions se posent, il nous paraît adéquat que la population soit renseignée rapidement, c'est pourquoi nous vous demandons que la clause d'urgence soit acceptée.

M. Didier Berberat, vice-président du Conseil communal (Instruction publique, jeunesse et affaires sociales) : Le Conseil communal a discuté de la question. Il ne voit pas l'urgence de cette interpellation. J'y répondrai volontiers dans le cadre de l'ordre du jour ordinaire du Conseil général. Le Conseil communal vous recommande donc de ne pas accepter l'urgence, parce que tout d'abord cette interpellation vient de me parvenir. C'est vrai que vous n'avez pas l'obligation de nous la signaler avant, mais les questions qu'elle contient nécessitent quand même quelques prises de contact avec M. Scheurer, notamment, puisqu'il est mis en cause. Il aurait été bien que je puisse avoir un jour au moins pour prendre contact avec lui pour savoir ce qu'il a vraiment dit car je ne sais pas exactement ce que M. Scheurer a dit dans cette salle même lors de l'audience du tribunal.

A notre sens, il n'y a pas d'urgence. Si l'urgence, par hypothèse, était acceptée, le Conseil communal se référerait à l'art. 45, al. 3; nous demanderions de renvoyer le débat à la séance non pas de relevée, mais à la séance suivante, comme dans l'autre cas. Mais à mon avis, nous pouvons très bien la mettre dans l'ordre du jour normal. De toute façon, lors de la séance des comptes, je répondrai avec plaisir à cette interpellation. J'espère pas trop longtemps, pas comme la dernière fois.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Merci. L'urgence étant combattue, est-ce que quelqu'un veut encore s'exprimer sur le sujet ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose que nous passions au vote.

L'urgence de cette interpellation est refusée par 22 voix contre 11.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Elle va donc prendre sa place dans l'ordre du jour de notre Conseil.

Motion de M. Laurent Kurth et consorts déposée le 28 avril 2003

« Coordonner et compléter l'offre de salles de réunions »

Le 19 février 2003, le Conseil général a accordé au Conseil communal un crédit pour l'étude du projet "Naturama 06", prévoyant notamment d'affecter les locaux de l'Ancien Stand au Musée d'histoire naturelle. Un amortissement extraordinaire de ce bâtiment a d'ailleurs déjà été réalisé dans cette perspective lors du bouclage de l'exercice comptable 2002.

Les sociétés locales ont manifesté à plusieurs reprises leur insatisfaction face au manque de salles communales disponibles pour organiser les activités importantes pour elles (matchs aux lotos par exemple, qui contribuent de façon importante au budget de ces associations). La situation insatisfaisante s'aggravera encore avec la réaffectation des locaux de l'Ancien Stand.

Le 27 janvier 2003, le Conseil général a autorisé le Conseil communal à acquérir l'ancienne Auberge de jeunesse, dont l'affectation prévoit la mise à disposition du public d'une salle de réunion de 60 places environ. La taille de cette salle ne permet pas de combler le déficit de locaux à disposition des sociétés locales, et encore moins de remplacer la soustraction des locaux de l'Ancien Stand de l'offre dans ce domaine.

La Maison du Peuple reste par ailleurs peu attractive et insuffisamment utilisée alors qu'elle est idéalement située en ville et qu'elle offre des surfaces importantes et variées permettant d'y organiser de multiples manifestations.

La construction d'un auditorium de plusieurs centaines de places a enfin été évoquée à plusieurs reprises en lien avec les débats concernant l'affectation des anciens abattoirs.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal est prié d'étudier la définition d'une politique globale de l'offre de salles de réunion en Ville. Ce faisant, il envisagera en particulier de répondre aux préoccupations suivantes :

- *améliorer l'attractivité de la Maison du Peuple et lui permettre de retrouver sa vocation de lieu d'échange et de rencontre des différentes communautés de la Ville;*
- *élargir l'offre de locaux satisfaisant aux besoins des sociétés locales et prévoir une mise à disposition de ces lieux à des conditions correspondant aux ressources de ces associations;*
- *éviter la multiplication de surfaces sous-utilisées en invitant les propriétaires privés à mettre également à disposition du public les locaux dont ils disposent de façon à participer à l'élargissement de l'offre dans ce domaine;*
- *intégrer à l'élaboration de cette politique les réflexions concernant notamment l'utilisation de Polyexpo, l'affectation de la future salle de l'ancienne Auberge de jeunesse ainsi que l'éventuelle réalisation d'un auditorium.*

Le Conseil communal est prié de présenter un rapport au Conseil général dans un délai d'un an.

M. Pierre-Alain Borel, soc. : Mon intervention sera « Kurth », si vous me permettez ce jeu de mots. Le texte de la motion donne à mon sens un bon état des lieux. C'est pourquoi, il n'y a pas beaucoup à dire de choses supplémentaires. La situation qui prévalait en avril 2003 - à voir, il y a des choses qui sont plus urgentes que d'autres - n'a guère changé, même s'il semble qu'aujourd'hui l'agenda de la

Maison du Peuple est surbooké. Demain, même s'il demeure encore des incertitudes sur le quand et sur le comment, il est clair que l'Ancien Stand ne proposera plus de salles de matchs au loto ou d'événements de taille de cette importance ou en tout cas de taille moyenne. D'autre part, nous constatons que malgré une bonne volonté affichée de part et d'autre un certain malaise existe entre les sociétés locales, qui d'un côté n'arrivent pas à trouver un gîte, et d'un autre côté les locaux souvent bondés et pas toujours adaptés à l'usage que nous voudrions leur donner. C'est pour cette raison qu'il nous apparaît important de crever l'abcès une fois pour toutes. C'est pourquoi nous vous invitons à soutenir cette motion.

Si vous me permettez, je dirai deux mots directement des amendements qui nous sont proposés. Il nous apparaît tout d'abord que l'amendement de l'UDC n'apporte pas grand chose, sinon qu'il nous annonce déjà qu'il ne soutiendra pas un éventuel projet du Naturama. C'est un scoop, mais nous ne voyons pas bien ce que cela peut venir faire par-là.

Au niveau de l'amendement du groupe libéral, il nous apparaît que définir une liste, c'est une chose, mais une liste à notre sens, c'est quelque chose qui existe déjà. Et qu'il faut avant toute chose décider d'une politique. D'autre part, si nous comprenons bien le souci du groupe libéral de ne pas vilipender les deniers publics, il nous apparaît que des mentions pour dire qu'il faut utiliser les ressources actuelles, nous pourrions les mettre dans à peu près toutes les interventions, dans tous les rapports, etc., puisque l'idée n'est pas de développer et d'avoir des ressources sans cesse croissantes. Il nous apparaît aussi malgré tout que pour améliorer l'attractivité de la Maison du Peuple par exemple, l'opération peut aussi être financièrement intéressante, puisqu'une meilleure attractivité peut être synonyme de plus de locations, ce qui peut vouloir dire aussi, plus de recettes. C'est pourquoi, même si l'idée n'est pas d'en faire une salle de plus, mais bien de conserver son caractère très particulier, nous suggérons d'ajouter la mention "de la grande salle de l'Usine électrique" dans la dernière puce de notre motion, plutôt que d'accepter l'amendement libéral. Je vous remercie.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Merci. Le débat est ouvert. Nous avons deux amendements par rapport à cette motion. Comme ce sont deux amendements différents, nous n'allons pas les opposer. Nous devons en effet nous prononcer sur les deux amendements. Le débat est ouvert.

Personne ne prend la parole dans la salle.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Vous n'avez pas compris. Je répète. C'est une motion où il est joint deux amendements. Ce sont deux amendements qui parlent de choses différentes. Des fois, nous avons deux amendements différents pour le même sujet. Dans ce cas-là, nous opposons ces amendements, parce que nous ne pouvons pas voter deux amendements qui parlent du même sujet, mais qui sont différents. Tandis qu'ici, ce sont deux sujets différents.

M. Pierre Hainard, conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Le Conseil communal accepte la motion dans le sens d'une demande d'études. La

motion est très claire, bien précise. Cela permettra aussi de donner une réponse à une demande des sociétés locales et de la population sur ce sujet. Le Conseil communal accepte la motion.

Mme Valérie Schweingruber, lib.-PPN : Pour ce qui est de l'amendement libéral, je ne suis pas sûre que la liste des locaux à disposition existe déjà. Si c'est le cas, il me semble qu'elle n'est plus utilisée, parce qu'effectivement les sociétés locales se plaignent régulièrement du fait qu'elles n'ont pas suffisamment de salles à disposition, que parfois certaines manifestations de partis politiques les obligent à annuler des matchs au loto qui sont prévus de longue date, et deux-trois choses comme cela que nous entendons dans les coulisses. Donc si cette liste existe déjà, alors, qu'elle soit optimisée et qu'effectivement nous puissions proposer aux sociétés locales une répartition des locaux à disposition.

Maintenant, j'aurais encore deux questions et je profite du développement de cet amendement. Est-ce qu'il est exact, par rapport à la construction de la buvette au stade, qu'une salle de réunion est prévue ?

Deuxièmement, qu'en est-il de la Maison du Peuple, parce que le groupement des sociétés locales nous a dit que la Maison du Peuple était ou sera à brève échéance inutilisable et elle ne sera plus à disposition des sociétés locales. Qu'en est-il ?

M. Jean-Charles Legrix, UDC : Le groupe UDC pense qu'il est important de s'intéresser aux besoins en locaux manifestés par les sociétés locales et d'y répondre dans la mesure des moyens de notre commune. Ce qui nous semble être une antinomie, c'est que les signataires de la motion souhaitent obtenir davantage de locaux pour des matchs au loto et autres activités des associations et qu'ils proposent parallèlement d'investir une somme colossale, 14 millions, selon le projet du Conseil communal du 13 mars, pour un Naturama, ayant pour conséquence la soustraction des locaux de l'Ancien Stand, bâtiment répondant aux besoins des associations dans sa configuration actuelle.

Au vu de ce qui précède, nous tenons à vous rappeler que le crédit pour la création d'un Naturama n'a pas encore été accepté et de ce fait, c'est pour cela que nous voulons changer le texte. Nous vous proposons de modifier cette motion par deux amendements, puisque dans le texte, c'est comme si la chose était déjà faite.

Mme Sylvia Morel, rad. : Le groupe radical acceptera la motion si les amendements du parti libéral sont acceptés. La motion telle qu'elle est rédigée est trop ouverte et il est inutile que le Conseil communal fasse une étude qui déboucherait sur la création de nouvelles salles.

Nous sommes en période de vaches maigres, alors cessons de rêver et soyons pragmatiques. Aussi, le groupe radical acceptera la motion amendée par le groupe libéral-PPN.

M. Pierre Hainard, conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Le Conseil communal accepte l'amendement libéral.

Nous pouvons aussi répondre aux deux questions qui ont été posées. Est-il exact qu'il y aura une salle de réunion (150 places) à la buvette ? La réponse est oui, c'est

exact. Le crédit devra encore être voté. Le crédit à solliciter sera logiquement entre vos mains.

La Maison du Peuple. A vue humaine, elle ne sera pas détruite ou mise hors disposition. Il est possible qu'il y ait des travaux qui la rende inutilisable un certain temps. J'ai bien dit "il est possible". Par contre, j'ai rencontré le groupement des sociétés locales (GSL) ce matin. Nous en avons parlé. Et nous avons pris l'engagement que, si par hasard nous devons fermer la Maison du Peuple, nous le ferions en juin et juillet, de telle façon que les matchs au loto qui, comme vous le savez, se déroulent sur huit mois et non plus cinq ou six comme avant, puissent tous avoir lieu. Cela permettra de faire passer tous les matchs au loto en 2005.

Il est vrai qu'il y a eu deux incidents de déplacement de matchs au loto. Que vous sachiez, les sociétés que nous avons bousculées, si vous me permettez l'expression, ont eu une légère réduction de prix pour compenser ces deux erreurs administratives.

Le Conseil communal accepte l'amendement libéral, mais refuse l'amendement de l'UDC. Cet amendement n'apporte rien au sens de la motion et le Conseil communal constate que le principe du Naturama a été accepté par les différents groupes de votre Conseil général lors de sa séance du 27 mai 2004. Vous avez pris acte d'un rapport qui parlait du Naturama. Le Conseil communal s'oppose à cet amendement et vous propose d'en faire de même. Merci.

L'amendement du groupe UDC est refusé par 22 voix contre 7.

L'amendement du groupe libéral-PPN est accepté par 15 voix contre 4.

La motion amendée de l'amendement du groupe libéral est acceptée par 37 voix sans opposition.

**Motion de M. Théo Bregnard et consorts déposée le 29 octobre 2003
«Promotion du théâtre auprès de la jeunesse de notre ville»**

L'inauguration de notre magnifique théâtre à l'italienne passée, voici le temps de penser au futur. Les beaux discours lancés par les orateurs, -tels celui du conseiller d'Etat, Thierry Béguin: « c'est un don à l'avenir que nous faisons en inaugurant le théâtre », ou celui du président de la fondation Musica-Théâtre, Roland Châtelain: « aujourd'hui nous inaugurons un avenir » -ne doivent pas finir au fond d'un tiroir.

Afin d'enflammer durablement ce joyau architectural, il s'agit d'inciter la jeunesse de notre ville à découvrir le monde du théâtre, « vital pour le bon fonctionnement de notre société », comme l'a relevé le conseiller d'Etat. Dès lors nous pensons qu'il serait judicieux d'étudier la possibilité :

- *De développer les cours de théâtre au sein de nos écoles, avec pour objectif premier d'ouvrir les élèves à la culture théâtrale par la pratique, mais aussi d'assurer une relève des comédiens et de permettre, le cas échéant, un accès aux grandes écoles. Actuellement, les cours offerts par le TPR ou l'école secondaire, par le biais des ACO, nous semblent insuffisants. Ces cours se pratiquent largement dans le canton du Jura (cours dans le cadre scolaire de six à dix-huit ans) et suscitent un bel enthousiasme.*
- *De pratiquer des tarifs particulièrement avantageux dans les théâtres de la ville pour les jeunes chaux-de-fonniers et/ou leur famille.*
- *Toutes actions susceptibles de promouvoir le théâtre.*

Nous prions le Conseil communal d'étudier les différentes mesures proposées afin d'encourager les jeunes de notre ville à se déplacer au théâtre.

M. Théo Bregnard, POP : Après plus d'une année et demi, j'aurai de la peine à être autant court que mon prédécesseur, parce que j'ai cru dix fois que cela passerait, et à chaque fois, j'ai rajouté une ligne. Je suis désolé. RIRES.

Nous pouvons deviser longuement à propos du Théâtre. Je vais quand même essayer de ne pas trop le faire. La preuve encore lors du dernier rapport sur Arc en Scènes qui remplit bien quarante pages de procès-verbal. Et ce sera peut-être encore plus long la prochaine fois.

Mais revenons à ma motion. Que représente le théâtre de nos jours ? Quel est son rôle ? Voici deux questions qu'il importe de se poser. Est-il ce miroir de notre société - comme on l'entend souvent - nous permettant de nous poser des questions, de réfléchir à notre condition d'homme ? Ou alors, est-il davantage un outil permettant de découvrir et d'appréhender le monde qui nous entoure ? Finalement, on peut se demander s'il n'est pas tout simplement un moyen de rencontres et d'échanges entre des acteurs et des spectateurs. Selon moi, vous l'aurez compris, il est un peu tout cela. Mais est-ce qu'il a un intérêt pour notre ville ? C'est la question que je me pose. Je laisserai à chacun la réponse. Mais ce qui importe maintenant, c'est quel théâtre voulons-nous pour La Chaux-de-Fonds et à partir de là, qu'est-ce que nous mettons en place pour y parvenir ?

En attendant le prochain rapport sur les Arts de la scène et la politique culturelle qui nous obligera à nous projeter dans l'avenir, concentrons-nous sur la jeunesse qui était le centre de mes interrogations. Comment donner aux jeunes l'envie de découvrir le monde magique du théâtre, afin, comme je le notais dans ma motion, "de préparer l'avenir et d'enflammer durablement notre joyau architectural" qu'est *l'Heure bleue*, mais aussi les autres lieux culturels que sont l'ABC ou encore le Zap Théâtre ? Pour répondre à cette question, je pense qu'il y a deux axes importants à promouvoir. Le premier consiste à mettre en place une politique dynamique et volontariste auprès "des jeunes", afin de les attirer au théâtre. Le deuxième axe consiste à leur permettre de pratiquer le théâtre à l'école, afin de découvrir de l'intérieur les richesses du monde théâtral et de s'ouvrir à cet art certainement plus difficile d'accès que les autres occupations de la jeunesse actuelle.

Maintenant, prenons le premier point, la promotion du théâtre en tant que spectateur. Il s'agit en premier lieu de poursuivre ce qui se fait déjà, c'est-à-dire offrir aux élèves de tout âge la possibilité de voir du théâtre dans le cadre de l'école, mais aussi en dehors de l'école, notamment à *l'heure bleue*. Tous les élèves de notre ville devraient, au moins une fois dans leur scolarité, avoir enjambé le seuil de notre Théâtre. Prioritairement pour découvrir des pièces, mais aussi pour y découvrir ce magnifique patrimoine. Pour se faire, des prix préférentiels devraient être appliqués, très préférentiels oserais-je espérer, eu égard à l'émotion, aux connaissances ainsi qu'au débat d'idées que suscite le théâtre. Les tarifs de location de *l'heure bleue* (qui datent depuis quelque temps, en tout cas, ceux que j'ai), Frs 3'000.- pour une école, me semblent, comme je l'avais déjà mentionné il y a quelques temps, trop élevés, si l'on désire atteindre les objectifs précités. Il s'agit de familiariser les jeunes avec le théâtre (qui n'est, comme je l'ai dit, pas toujours facile d'accès). La démarche est

identique à celle que l'on pourrait attendre pour les musées de notre ville, comme le réclamait, si mes souvenirs sont bons, une motion de Pierre Bauer encore plus vieille que ma motion.

Pour poursuivre dans cette voie d'apprivoisement du théâtre, on pourrait aussi réfléchir à mandater des acteurs ou des metteurs en scène pour présenter les spectacles dans l'école. Pour leur expliquer ce que sont les finesses du théâtre. Cela se pratique déjà largement en Belgique, mais aussi plus près de chez nous, dans le Jura. Les résultats sont, à ce que j'ai pu en juger, très intéressants, notamment avec mes élèves. Les élèves qui avaient été initiés par les acteurs à des pièces de théâtre avaient tous, ou presque, compris les enjeux de la pièce, mais surtout, l'envie de découvrir le Théâtre. Je n'ai plus eu besoin de les pousser pour aller en soirée au Théâtre, et je vous dis que c'est rare ! Suite à cette expérience, bon nombre d'élèves se sont intéressés de plus près au théâtre qui leur apparaissait souvent comme un vieux truc. Et ils n'ont pas tout tort lorsque vous observez d'ailleurs la moyenne d'âge des gens qui vont au Théâtre. Mais, nous devons et nous pouvons faire quelque chose !

Je pense que nous devrions aussi promouvoir le théâtre en dehors des cours, le soir, surtout pour les écoles supérieures. La démarche a déjà fait ses preuves dans d'autres villes et fonctionne aussi bien ici à ce que j'ai pu en juger, une nouvelle fois avec mes cobayes, comprenez mes élèves. Ceux-ci m'ont souvent demandé, l'année dernière et cette année encore de leur trouver de nouveaux spectacles et ce, même le vendredi, en lieu et place de l'apéro du week-end ! Il ne s'agit pas de faire de l'angélisme ou d'être utopique, mais de montrer, et c'est là que j'aimerais en venir, qu'il est possible de donner le goût du théâtre aux élèves.

Nous devons, je pense, proposer des alternatives aux habitudes trop souvent "cathodiquistes" ou vous comprendrez télévisuelles, "jeuvidéotistes" et consuméristes de nos jeunes. Le théâtre peut en être une ! Cela devrait assurément plaire au chef de Service du Service de l'enseignement obligatoire, M. Jean-Claude Marguet, qui trouvait, dans l'Impartial du 11 novembre, que "ces loupiots", comme il le disait, absorbaient trop de télé et qu'il fallait "titiller quelque peu leur esprit critique".

Mais pour cela, il faut construire une réflexion sur une programmation théâtrale destinée au jeune public, comme cela se fait avec succès à Bruxelles avec la Montagne magique. Pour comprendre le concept, il suffit de penser à ce qu'il se fait aujourd'hui chez nous, non pas avec la Montagne magique, mais avec la Lanterne magique, que vous connaissez certainement. Il s'agit d'accueillir des pièces destinées à un jeune public et de mettre en place une série d'actions qui visent à comprendre ces œuvres, comme cela se pratique déjà pour le cinéma. La Lanterne magique qui vient de lancer un nouveau concept visant "à développer l'analyse et l'esprit critique", dicit Jean-Claude Marguet, nous montre d'ailleurs que c'est possible et pas nécessairement très compliqué. On peut travailler d'ailleurs des pièces souvent compliquées, mais il suffit de bien les expliquer.

Venons-en maintenant à mon deuxième axe, peut-être celui qui pose le plus de problèmes et qui mérite peut-être le plus d'investissements et que nous pourrions traiter dans un deuxième temps (dans un premier temps à petite échelle, notamment au vu de la situation financière), c'est-à-dire la promotion du théâtre en tant qu'acteur. Il s'agit de développer de véritables cours de théâtre à l'école. Peut-être que ce point devrait être davantage débattu à un niveau cantonal, rejoignant ainsi la

volonté exprimée précédemment d'aiguiser le regard critique des élèves, mais La Chaux-de-Fonds pourrait lancer un projet pilote dans ce domaine, d'autant qu'il rejoint, et renforce, selon moi, le premier point de ma motion. À l'école secondaire, nous avons les options sport-étude, musique-étude. Mais il ne s'agit pas pour ma part, de faire du théâtre-étude permettant de repérer de jeunes talents pouvant par la suite accéder aux écoles de théâtres. Si cela se fait, tant mieux, mais la démarche se veut plus modeste, d'autant plus que les ateliers-théâtre du TPR peuvent en partie répondre à ces exigences professionnelles. Il s'agit d'une démarche socio-culturelle du théâtre comme atelier d'expression tant au niveau du corps, de la voix que de la langue.

On pourrait m'objecter qu'à l'école secondaire, il existe déjà les ACO-théâtre, mais il ne s'agit pas, à proprement parler de théâtre. Sans dénigrer la valeur de ces cours, qui mettent un accent tout particulier sur l'intégration et le développement de la personne, nous ne sommes pas véritablement en présence de cours de théâtre, comme cela se pratique très largement en Belgique et une fois encore dans le canton voisin du Jura (avec lequel, une collaboration me semble intéressante). Les ACO-théâtre relie différents domaines, comme le break-dance, le hip-hop, le jonglage pour constituer un spectacle final. Et on essaye de coller à l'univers des jeunes, alors que dans un véritable travail théâtral, on ne colle pas l'univers des jeunes, mais on amène le jeune à entrer dans un autre monde que le sien, un monde de culture.

Ces ateliers-théâtre, bien développés dans le canton voisin mettent à la fois l'accent sur le processus et sur le résultat intégrant toutes les personnes. Les objectifs poursuivis sont multiples. Je ne citerai que ceux qui m'apparaissent comme les plus importants. Premièrement une réflexion sur la situation de communication et le développement personnel, c'est-à-dire améliorer la confiance en soi, la prise de parole, réfléchir sur la langue, le sens des mots et finalement notre société. En bref, l'objectif est d'offrir des clés pour déchiffrer notre monde. Il s'agit aussi, au travers de ces cours de développer l'intégration et la collaboration au sein d'un groupe. Et finalement, ces cours permettent de méditer sur la culture, son rôle et son sens.

Pour finir (parce que je finirai bien), pour finir, je couperai cette partie-là, RIRES, ça vous évitera encore quelques longs débats, je vais finir par une métaphore. C'est-à-dire que le théâtre à l'école - sinon, vous en avez encore pour des heures - peut s'apparenter aux cours de cuisine de l'école ménagère - les plus jeunes qui en ont fait, me comprendront - on ne va pas apprendre aux jeunes à cuisiner un bon double cheese-burger du McDo, mais on va l'amener à découvrir de nouvelles saveurs, à découvrir des plats de divers horizons. Et bien, pour le théâtre, il s'agit de la même démarche, celle de découvrir et de décrypter de nouvelles saveurs du monde culturel. Et je vous assure que c'est possible, mes cobayes en savent quelque chose.

Maintenant, autant d'ouvertures intéressantes qu'il s'agit de développer, suivant les finances de la ville, donc à petite échelle peut-être en fonction des cours de théâtre. Pour les spectacles, je pense que nous pouvons développer ceci à plus grande échelle sans que cela ne soit des coûts prohibitifs.

Avec mon développement, je pense que vous aurez compris que j'accepte avec plaisir l'amendement UDC qui change pour moi des brouilles. Concernant l'amendement socialiste, j'ai un peu plus de doutes, vu que je tiens à ces cours de

théâtre, même s'ils n'ont pas un développement énorme au début. Voilà, je crois que j'ai à peu près tout dit. Je vous ai épargné une certaine partie. Merci.

Mme Claudine Stähli-Wolf, présidente du Conseil communal (Affaires culturelles, sports et santé) : Le Conseil communal acceptera cette motion, ainsi que les amendements qui ont été adjoints. Il vous signale qu'en réalité, cette motion reprend en tout cas en partie une motion de M. Pierre Bauer qui s'appelait "Elèves, apprentis et étudiants pour une meilleure connaissance des institutions culturelles de la ville" qui a été acceptée par votre Conseil le 21 février 2002. Donc nous inscrivons la motion de ce jour et ses amendements, s'ils sont acceptés par votre autorité, dans le cadre de l'étude que nous acceptons de mettre en place. Il s'agit bien d'une demande d'études.

Il y a une partie "tarifs, accueils" des écoles à l'intérieur du Théâtre. Pour ces éléments-là, M. Bregnard l'a rappelé, il est vrai que les nouveaux tarifs du Théâtre font parfois problèmes aux écoles. Il y a une réflexion qui a été lancée pour trouver des solutions dans ce domaine et pour que le Théâtre reste ouvert aux élèves des écoles, que cela ne soit pas trop prohibitif pour le porte-monnaie des élèves, mais aussi pour le porte-monnaie de l'institution scolaire. Bien entendu, le Conseil communal ne souhaite pas faire de ce Théâtre magnifique un bel écrin vide ! Il faut mettre en place une politique qui l'accompagne. Ce sera également l'objet du rapport sur les Arts de la scène que vous attendez tous avec impatience, je le sens, et qui va quand même vous arriver courant 2005, j'espère avant l'été. Pour cette partie tarifs, c'est donc quelque chose que nous allons mettre en place.

Pour la partie qui concerne l'éveil des élèves à la culture théâtrale, mon collègue qui avait répondu à la motion Pierre Bauer devant vous, et moi-même allons mettre en place un groupe de travail "culture/école" pour essayer de trouver des pistes et de vous faire des propositions qui soient financièrement jouables et qui répondent à vos préoccupations, qui sont aussi les nôtres. Nous avons bien conscience qu'une partie des difficultés que rencontrent les enfants devenus adultes dans notre société, ce sont des difficultés liées au manque d'outil d'interprétation et de compréhension. Il est vrai que le théâtre et d'autres domaines peuvent les aider à améliorer ce regard-là sur le monde. Nous allons donc mettre en place ce groupe de travail. Il avait déjà été annoncé en 2002, mais il n'a malheureusement pas été mis en place pour différentes raisons. Il y a eu des questions d'agenda, de priorités qui ont été mises par les différents responsables des dicastères, mais nous pouvons vous affirmer que ce groupe va être créé et que nous pourrons répondre à votre motion. Nous le ferons avec plaisir.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Merci. Je rappelle que si la motion n'est pas contestée, si les amendements ne sont pas contestés, le débat est clos, puisque la motion et les amendements sont acceptés.

Est-ce que vous contestez un amendement, Madame ?

Mme Pierrette Ummel, lib.-PPN : Je conteste la motion.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Très bien.

Mme Pierrette Ummel, lib.-PPN : Le groupe libéral-PPN n'entrera pas en matière sur cette motion. Nous estimons en effet que ce n'est pas au Conseil communal d'aborder ce sujet. Nous avons déjà délégué des missions à différentes organisations et à différentes personnes de la ville qui sont à même de promouvoir la culture quelle qu'elle soit. Je citerai pour exemple la fondation Arcs en Scènes, le délégué à la jeunesse, ainsi que les directions des écoles et les enseignants eux-mêmes qui apparemment maintenant ne font pas toujours une incitation. Par exemple, en décembre un bon film a été présenté aux élèves. Malheureusement, il n'y avait pas ou peu d'explications qui avaient été données aux enfants et ceux qui m'en ont parlé ont trouvé le film nul. C'était un bon film : Gilbert Grappe, mais mes enfants ont trouvé nul. Nous ne nions pas que nous désirons aussi que la jeunesse profite de l'offre culturelle de la ville qui est importante, mais nous sommes d'avis que pour l'instant le Conseil communal a d'autres situations plus urgentes à examiner et pour lesquelles je ne donnerai pas d'exemple. Mais nous avons dû supprimer des spectacles aux écoles pour des raisons budgétaires, ce n'est pas le moment d'en rajouter. Je vous remercie.

Mme Claudine Stähli-Wolf, présidente du Conseil communal (Affaires culturelles, sports et santé) : Le Conseil communal prend acte de la position du groupe libéral sur cette question. Bien entendu, l'ouverture à la culture est menée par définition par d'autres institutions et d'autres personnes, mais accompagner un tel mouvement n'est pas incompatible avec le travail du Conseil communal. C'est un travail que je fais dans le cadre de mes responsabilités comme directrice des Affaires culturelles. Bien entendu que j'accompagne ce type de processus et que je veille à ce que nos institutions culturelles soient ouvertes à la population, qu'elle soit bien accueillie, qu'elle trouve du plaisir dans ce que nous lui proposons. C'est également le rôle du Conseil communal de veiller à ce que toutes les expressions culturelles puissent vivre dans notre ville. A notre sens, la motion telle qu'elle est déposée là et telle qu'elle a été développée, entre bien dans nos devoirs et dans les travaux que nous avons à réaliser.

En ce qui concerne l'école, nous avons réduit les spectacles pour les élèves. Nous l'avons fait sans aucun plaisir. Nous avons en effet comme objectif d'ouvrir les enfants à autre chose que l'univers direct qui nous entoure. C'est une question de santé sociale de le faire. Cette année, nous pourrions le faire moins, nous le regrettons, mais nous le ferons quand même. Bien entendu, le travail que nous allons mener, mon collègue et moi, ne va pas nous prendre un temps disproportionné. Nous le ferons avec nos interlocuteurs institutionnels, comme la fondation Arc en Scènes, comme le délégué à la jeunesse (bien que cela ne soit pas son rôle premier), avec le délégué culturel, avec d'autres interlocuteurs et nous espérons vous présenter un rapport convaincant.

L'amendement du groupe UDC est accepté par 24 voix contre 6.

L'amendement du groupe socialiste est accepté par 22 voix contre 6.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Il y aura deux-trois petits problèmes techniques avec les amendements. Mais, c'est comme ça !

Nous allons passer au vote de la motion. Celles et ceux qui acceptent la motion sont priés de le manifester par un levé de main.

La motion amendée est acceptée par 25 voix contre 7.

Discussions dans la salle.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Je disais bien qu'il y avait un petit problème technique. Il faudra vous accrocher un petit moment. Parce que nous devons opposer deux phrases dans les deux amendements. Je vous rappelle que quand nous opposons les amendements, vous n'avez le droit que de voter une des phrases, celle qui vous convient le mieux et ensuite nous opposerons cette phrase amendée à la phrase officielle.

Nous allons vous les lire. La motion, c'est "de pratiquer des tarifs particulièrement avantageux dans les théâtres de la ville pour les jeunes chaud-fonniers et leurs familles". L'amendement du groupe UDC, c'est "de pratiquer des tarifs attractifs dans les théâtres de la ville". Et l'amendement du groupe socialiste, c'est "de favoriser l'établissement de tarifs particulièrement avantageux pour les jeunes dans le Théâtre de la ville".

Nous allons passer déjà à l'opposition des deux phrases de l'amendement.

Brouhaha dans la salle.

Mme Claudine Stähli-Wolf, présidente du Conseil communal (Affaires culturelles, sports et santé) : A entendre le contenu de ces trois amendements et les intentions dont ils sont porteurs, le Conseil communal vous propose de les accepter globalement. C'est une demande d'étude. Nous allons chercher des tarifs préférentiels ou les meilleurs possibles ou les plus jolis, mais de toute façon la demande est que nous soyons attentifs à cette question. Je pense que c'est une perte de temps de faire maintenant une tournée d'amendements pour arriver à peu près au même résultat.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Oppositions ? Ce n'est pas le cas. Nous passons à la motion 6. Je vous remercie. Nous vous libérerons après, parce qu'il commence à faire chaud dans la salle.

Motion de M. Théo Bregnard et consorts déposée le 17 novembre 2003

« Les impôts en mal de légitimité... Rendons-les populaires ! »

« Le peuple ne comprend rien » ou son opposé: « il a toujours raison » ne nous satisfont plus. Pour une véritable compréhension de la démocratie - gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple - et de son concept de redistribution des richesses, nous proposons d'étudier la possibilité :

- *d'apposer, partout où cela s'avère réalisable, le juste prix de la prestation offerte à la population en regard du prix affiché ou demandé pour telle ou telle manifestation, location de salle, activité de loisirs, etc.*

- *d'informer plus largement la population du véritable coût des manifestations gratuites, telles que la Braderie, la fête de la Musique, la Plage...*

Rappelons qu'en l'absence de subventions de la ville, le billet d'entrée de la piscine découverte s'élèverait à Fr. 4.50.-, celui de la piscine des Arêtes à Fr. 8.-, celui du Musée d'horlogerie à près de Fr. 50.- et celui de la patinoire à environ Fr. 25.- (estimations basées sur les comptes 2002)...

Ces mesures doivent permettre de rendre plus visibles les investissements consentis par la commune pour rendre notre ville dynamique et agréable à vivre.

M. Théo Bregnard, POP : Je vais essayer de vous libérer tôt.

Cette déjà ancienne motion, comme l'autre, pourrait s'appeler au vu de la situation actuelle : "Les impôts en mal de légitimité... Augmentons-les !". Je ne sais pas si vous apprécierez. Enfin, voilà, je vous laisse imaginer la conclusion. Quoi qu'il en soit, elle rejoint le souci déjà maintes fois exprimé par mon parti, mais aussi par de nombreux autres, de l'information à la population. De ce point de vue, je ne peux que saluer positivement la volonté du Conseil communal de descendre dans la rue et d'expliquer le budget à la population, tout comme la motion que vient de déposer M. Serge Vuilleumier. Il s'agit par ces actions de resserrer les liens entre le monde politique et celui des citoyens qui composent notre ville. Ces deux univers ne doivent en aucun cas être hermétiques l'un à l'autre et encore moins s'opposer. Aujourd'hui trop de gens comprennent mal (pour ne pas dire pas du tout) les enjeux de la politique. Ils ont souvent l'impression que "les politiciens font ce qu'ils veulent". Nous observons d'ailleurs un décalage croissant entre la population et ses représentants en mal de légitimité. Cette méfiance se reflète d'une part par l'abstentionnisme, mais aussi d'une certaine manière dans la progression de l'UDC dans notre ville. Nous devons dès lors mieux faire comprendre à la population où va son argent et comment celui-ci est géré; bien géré serai-je tenté de dire, et non dilapidé comme certains pourraient, malheureusement, le croire de l'extérieur (et souvent un peu moins une fois à l'intérieur de cet hémicycle et confronté à la réalité financière de la commune).

Combien de fois ai-je déjà entendu : "le peuple ne comprend rien" ou des phrases approchantes. Combien de fois aussi, ai-je constaté une méconnaissance des gens sur le fonctionnement et surtout sur les coûts réels qu'implique la gestion d'une ville telle que la nôtre, avec ses contraintes, dont le fait de résider à 1'000 mètres d'altitude n'est pas la moindre (on peut encore le voir en ouvrant les fenêtres). Nous avons besoin d'être plus proche de la population en développant une démocratie de proximité, basée sur une plus grande transparence. La population doit se rendre compte où vont ses impôts et connaître le coût réel des nombreuses prestations dont elle bénéficie. Je ne crois pas au fait que nous puissions faire le bien de la population à sa place.

Revenons aux propos de ma motion que j'avais déposée, il y a quelques siècles, enfin, disons, plus d'une année. Depuis lors, elle est apparue plusieurs fois dans le Courrier neuchâtelois qui présentait, il y a quelque temps (bien lui en prenait), souvent l'ordre du jour au complet dans ses colonnes. Eh bien, grâce à cela, plusieurs personnes se sont approchées de moi et m'ont dit leur intérêt pour cette idée de rendre les impôts populaires, d'expliquer à la population que les impôts sont un bon moyen de redistribuer les richesses de façon équitable et de permettre le

développement de cette ville. Eux-mêmes tentaient souvent de l'expliquer à leurs amis qui estimaient, comme beaucoup, que nous payons toujours trop d'impôts. C'est d'ailleurs de bon ton de critiquer les impôts, beaucoup le font, au Carnaval notamment et moi-même, comme certainement vous tous ou peut-être vous tous, j'ai pesté en décembre, lorsqu'il s'agissait de payer le solde de mes impôts, toujours trop élevés à mon goût, quel qu'en soit le montant ! Entendons-nous bien, trop élevés pour chacun (et assurément plus lourds pour certaines catégories sociales dont l'effort est important, voire très important), mais pas assez élevés pour développer la ville comme nous l'aimerions. Notre budget voté en décembre tentait, malgré toutes les difficultés, de trouver une fois encore, le juste milieu entre nos désirs et les besoins réels de cette ville.

Alors, venons-en à la façon de faire comprendre où va l'argent des impôts. Et bien, je propose de réfléchir à la possibilité d'apposer où cela pourrait avoir un impact. C'est important. Il ne s'agit pas d'inonder tous les documents, le juste prix de la prestation offerte à la population. Il s'agit de rappeler le soutien de la ville au sport, à la culture, aux loisirs et plus généralement à l'ensemble des prestations qui nous permettent de bien vivre dans notre commune. Les quelques exemples cités montrent l'importance de la ville dans certains domaines, mais, ils ne sont guère exhaustifs, et ni plus ni moins importants que d'autres. Nous pourrions par exemple également rappeler aux nombreuses sociétés qui louent les salles de gymnastique que leurs cotisations permettent à peine de payer l'eau et que la ville paye le 75% du coût des différentes salles. Pourtant de leur point de vue, ces locations apparaissent toujours comme trop élevées. Nous pourrions aussi rappeler aux parents d'élèves qu'une année de leur cher enfant coûte par exemple à l'école secondaire environ Frs 10'000.- à la commune. Nous pourrions ainsi trouver des exemples à foison. Je me suis amusé à en faire quelques-uns. Je vous épargne la suite, vu l'heure.

Voilà ce que je voulais dire, il s'agit véritablement de permettre aux gens de se rendre compte de la réalité d'un budget communal et c'est bien sûr là, l'objet de ma motion.

Je précise que l'amendement du groupe socialiste, je peux l'accepter, dans le sens où je n'avais pas fait des choix exclusifs, je ne voulais pas mettre l'accent sur certaines institutions plutôt que d'autres, mais que c'était une idée globale pour faire comprendre à la population d'aller en avant. Je vous remercie.

M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) :
M. Bregnard, nous allons évidemment revenir dans l'intention qui est de ne pas résumer la chose publique à un seul chiffre, à savoir celui du coefficient fiscal. Nous allons aussi évidemment le rejoindre quand il dit que l'argent du contribuable est non seulement bien géré, mais très bien géré. Nous le rejoignons encore (quand je dis "le", c'est le groupe POP, si j'ai bien compris), dans l'intention générale de la motion qui est de rendre plus transparente l'affectation des fonds publics et qui est très bien exprimé d'ailleurs par ce que j'appellerai la deuxième puce de la motion qui demande cette transparence. Vous l'avez dit, la présentation du budget au public va dans ce sens. La brochure élaborée par l'Etat il y a quelques années, une année ou deux maintenant, allait également dans ce sens. Et les indications que nous avons fournies à certaines catégories de contribuables, en particulier lorsque les tarifs des

salles de sport ont été présentés, où les prix coûtants ont été montrés, vont dans ce sens. Le Conseil communal vous rejoint dans la préoccupation exprimée par votre motion.

Le problème d'une motion, c'est que c'est une demande d'études. Si le Conseil communal peut vous suivre sur l'intention, je crois qu'il vient de vous dire qu'il l'a déjà même entamé, vous rendre un rapport pour vous dire tout ce que nous pouvons faire dans le sens que vous préconisez, là, cela nous enthousiasme beaucoup moins. Nous avons vraiment le sentiment que nous faisons du papier pour faire du papier.

Par rapport à l'autre puce qui figure dans votre motion, le Conseil communal aimerait éviter de dire aux visiteurs que nous essayons d'attirer par l'action du Tourisme neuchâtelois, par l'attractivité de nos institutions: "vous entrez dans ce musée, vous nous coûtez Frs 10.-". Ce n'est évidemment en terme de promotion pas forcément la meilleure image.

Ces deux réserves que je viens d'exprimer, donc le fait que nous ne pouvons pas vous rendre un rapport sur ce sujet, le fait que nous devons forcément être plus nuancés dans la manière d'envisager la direction que vous proposez, fait que le Conseil communal ne souhaite pas que vous acceptiez cette motion, mais en vous assurant qu'il ira dans le sens préconisé. C'est tellement vrai qu'il s'est déjà renseigné et qu'il a reçu notamment ce que fait la ville de Berne dans ce domaine. Nous avons reçu un paquet assez important avec des petites cartes, mais je n'en ai pris que deux, qui disent par exemple "10'000 personnes se rendent chaque année au Tierpark Dählhölzli, notre zoo coûte 4 millions de francs par année". C'est une série de petites cartes qui multiplient des explications sur le coût, sur les subventions qui sont versées par les pouvoirs publics. C'est peut-être une idée dont nous pourrions nous inspirer pour aller dans le sens de la motion.

Nous avons imaginé aussi de mentionner un certain nombre d'informations supplémentaires sur le coût réel des prestations, sur les factures qui sont envoyées à différentes catégories d'usagers de prestations communales. Nous avons là une limite aussi où nous devons être extrêmement prudents, de façon à ne pas générer des factures de TVA inutiles sur des montants qui finalement ne seraient pas payés.

Il y a un certain nombre de contraintes, raison pour laquelle nous ne pouvons pas vous rendre un rapport pour vous informer de ce que nous ferons. L'intention est louable, nous la suivrons, mais nous vous demandons de ne pas accepter la motion pour nous éviter de fournir simplement un rapport.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Je vous remercie. En conséquence de quoi, le débat est ouvert.

Mme Sylvia Morel, rad. : Nous pensons que cette motion part d'un bon sentiment, à savoir montrer à la population qu'elle bénéficie régulièrement de prestations à des prix inférieurs aux coûts réels. Pour répondre à cette motion, cela nécessitera un travail important de la part du Service des finances et cette tâche ne sera pas faite une fois pour toutes, mais devra sans cesse être réactualisée sans quoi les informations seront fausses. Dès lors, nous pensons que le Service financier a d'autres travaux bien plus importants à gérer et qu'il n'est évidemment pas pensable d'engager du personnel pour répondre à cette motion. D'autre part, tout le monde ne

profite pas de toutes les prestations offertes ou bon marché de la ville. Or quand la population verra la vraie charge de certaines institutions, elle voudra peut-être qu'on les supprime tout simplement. Cela nous semble extrêmement dangereux et nous pensons que l'application de cette motion apportera plus de conflits que de reconnaissance auprès de notre population. Ce n'est pas ainsi que les impôts deviendront populaires et de toute façon quelles que soient les mesures prises, il est illusoire d'imaginer qu'ils puissent le devenir. Aussi, le groupe radical refusera cette motion.

M. Laurent Iff, lib.-PPN : Le groupe libéral, en tout cas pour certains de ses membres, refusera également cette motion. Il rejoint en grande partie les points exprimés par le Conseil communal d'avant. Un premier point, c'est la réalisation concrète de cette mesure qui peut être difficile à faire. De plus, il nous semble que certains points de la phrase "partout où cela s'avère réalisable" sont beaucoup trop flous. Parce qu'exprimer ce qui est réalisable cela peut être certains points pour une certaine partie de la population, et d'autres points pour d'autres parties de la population. Ce qui veut dire qu'il faudrait mettre un prix ou une étiquette sur chacune des prestations. Nous pouvons peut-être arriver à des choses désagréables. C'est-à-dire quand nous irons à un guichet, c'est de voir le prix que la personne qui est à ce guichet coûte. Ce n'est peut-être pas non plus là le but de cette motion. Donc, où s'arrêter quand on dit " partout où cela s'avère réalisable" ? C'est un peu flou. S'il s'agit d'un tarif de piscine ou quelque chose de ce genre-là, c'est compréhensible. Cela peut être un petit peu plus difficile à réaliser dans d'autres cas. Je crois que l'effort qui a été fait, notamment par la présentation du budget par le Conseil communal, va justement dans le sens de cette motion. Donc les efforts sont faits pour avoir plus de clarté. J'aimerais aussi rappeler que dans la pratique, et nous en sommes l'exemple vivant, nous pratiquons en déléguant. Donc tous les quatre ans, la population élit le Conseil général, élit le Conseil communal. Donc délègue justement ses pouvoirs pour dire : maintenant, à vous de gérer nos deniers de la manière la plus adéquate et celle qui nous correspond le mieux. Dès lors, je dirais que c'est à ce moment-là qu'il faudrait informer vraiment précisément la population pour qu'elle sache à qui déléguer et qui vient représenter ses intérêts dans cette salle. Voici les raisons pour lesquelles nous refuserons cette motion.

M. Théo Bregnard, POP : J'ai bien entendu les remarques. Je pense qu'il y en a certaines qui sont intéressantes, notamment les remarques de situations qui pourraient s'avérer désagréables. Si j'avais laissé un flou, c'était un flou logique. C'est-à-dire que j'estimais que nous pourrions réagir de façon intelligente, par exemple où cela pourrait être contre-productif, dans des situations désagréables dans lesquelles les gens pourraient se sentir dévalorisés.

J'entends bien les remarques du Conseil communal. Il ne s'agissait pas de développer une motion très longue. Pour aller dans son sens, je ne maintiendrai pas ma motion, mais c'est-à-dire un catalogue de mesures, comme celles que vous avez citées, que je trouve très intéressantes. Je pense qu'il serait quand même intéressant que nous ayons un tour d'horizon rapide ; il ne s'agit pas de faire une étude

somptueuse des mesures qui pourraient être prises pour informer davantage la population, notamment au travers de ces petites cartes, etc.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Je n'ai pas très bien compris, M. Bregnard. Vous retirez votre motion, ou bien vous la maintenez ?

M. Théo Bregnard, POP : Je pourrais la retirer si le Conseil communal acceptait de fournir...

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : On est dans le deal, attention ! RIRES.

M. Serge Vuilleumier, soc. : Cela ne sert à rien que je prenne la parole si la motion est retirée. J'aimerais d'abord savoir si elle est retirée ou pas. Moi, je ne la prendrais pas à mon compte.

M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) : Soit les motionnaires se satisfont de la direction que nous avons indiquée, que nous entendons prendre, soit ils souhaitent effectivement provoquer un débat au Conseil général sur un inventaire, même si c'est un rapport court et à ce moment-là, il faut effectivement maintenir la motion. Nous vous recommandons de ne pas le faire. Mais enfin, nous nous soumettons à la décision de votre Conseil, avec l'appui non seulement du Service financier, mais aussi du chargé de communication qui est au fond de la salle et qui nous appuiera également dans cette tâche.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : M. Bregnard, vous avez à prendre position.

M. Théo Bregnard, POP : Quelle belle situation ! Bon, au vu des indications que j'ai reçues et de la direction qui est prise, je peux accepter les excellentes garanties du Conseil communal. Merci ! ... RIRES.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : J'en déduis donc que la motion est retirée.

M. Théo Bregnard, POP : Vous avez bien déduit !

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Merci. Nous mettons fin à cette séance et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 22h.00.

Le président :
Pierre-Alain Thiébaud

La secrétaire :
Françoise Ducommun

La secrétaire-rédactrice :
Caroline Brand